



Procès-verbal n°13

Séance extraordinaire du jeudi 20 septembre 2018 à 19h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Première partie

1. Appel
2. Pôle de développement économique du Littoral Est
 - 2.1 Introduction (Conseil communal)
 - 2.2 Présentation de la politique cantonale des pôles de développement (Conseil d'Etat)
 - 2.3 Localisation du pôle de développement économique du Littoral Est (SAT)
 - 2.4 Structure du pôle de développement économique du Littoral Est (SAT)
 - 2.5 Outils d'aménagement à mettre en œuvre (SAT)
 - 2.6 Principe de répartition des coûts et simulation financière (SAT, NECO)
 - 2.7 Implication socio-économique (NECO)
 - 2.8 Suite du processus (Conseil d'Etat et Conseil communal)
 - 2.9 Questions et réponses

Interruption de séance

Seconde partie

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2018
4. Nomination d'un délégué auprès du Conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle, en remplacement de Jean Dominique Roethlisberger, démissionnaire
5. Nomination d'un délégué auprès de l'assemblée générale des Sucreries Aarberg et Frauenfeld SA, en remplacement de Jean Dominique Roethlisberger, démissionnaire
6. Rapport conjoint du bureau du Conseil général et du Conseil communal concernant la création d'une commission de fusion
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'acceptation d'un don d'un tableau par Madame Jeannine Perez
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation du tarif d'approvisionnement en eau (annexé)
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adhésion au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)
10. Motion du groupe centre-droit concernant l'introduction de l'apprentissage précoce de l'allemand par immersion à La Tène
11. Interpellations et autres questions
12. Lettres et pétitions
13. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
14. Divers

La présidente Nadia Chassot (ELT) ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal, à la presse ici présente, au public ainsi qu'aux invités Jean Nathanaël Karakash, conseiller d'Etat et chef du département de l'économie et de l'action sociale, Caroline Choulat, adjointe au chef de service de l'économie ainsi que Dominique Bourquin, aménagiste cantonal, qui sont les intervenants pour la première partie de la séance.

Avant de procéder à l'appel, **la présidente** demande si l'ordre du jour tel que présenté est soumis à une modification.

Daniel Rotsch (CC) exprime le souhait du Conseil communal de retirer le point 8, rapport sur l'adaptation du tarif d'approvisionnement en eau, ceci en raison des retours obtenus de la part des groupes. Le Conseil communal estime nécessaire d'approfondir l'étude de ce rapport qui sera présenté durant l'année 2019.

La présidente passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Philippe Mattmann (PSLT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 35 membres suivants (y.c. la présidente) :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Albert Patrick (GCD-PLRT) | 19. Luthi Michel (ELT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) | 20. Maire Pierre-Olivier (ELT) |
| 3. Bajrami Belul (PSLT) | 21. Marie-Thérèse Philippe (GCD-PLRT) |
| 4. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT) | 22. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 5. Brönnimann Erich (ELT) | 23. Montini Marino (GCD-PLRT) |
| 6. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT) | 24. Montini Michel (GCD-PLRT) |
| 7. Carneiro Costa Manuel (GCD-PLRT) | 25. Muster Michel (PSLT) |
| 8. Caron Eric (PSLT) | 26. Pecoraro Elia (GCD-PLRT) |
| 9. Chassot Nadia (ELT) | 27. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 10. Dolder Christophe (GCD-PDC) | 28. Planas Michel (ELT) |
| 11. Ducraux Armand (ELT) | 29. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT) |
| 12. Fridez Alain (GCD-PLRT) | 30. Rieder Lionel (GCD-PLRT) |
| 13. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT) | 31. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 14. Glardon Philippe (PSLT) | 32. Ryser Frédéric (GCD-PLRT) |
| 15. Gligorov Ivan (PSLT) | 33. Ted Smith (GCD-PLRT) |
| 16. Homberger Jan (GCD-PDC) | 34. Suter Laurent (GCD-PDC) |
| 17. Jolidon Daniel (GCD-PLRT) | 35. Vaucher Pascal (ELT) |
| 18. Lauper Theresia (ELT) | |

Excusé(e)s :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 1. Geijo José Luis (GCD-PLRT) | 4. Perret Pascal (GCD-PLRT) |
| 2. Gomes Bruno (PSLT) | 5. Ros Jean-Paul (PSLT) |
| 3. Penaloza Sabine (ELT) | |

Absent(e)s : ---

1 siège est vacant (PSLT).

Par conséquent, **la majorité est fixée à 18.**

Participant à la séance pour le Conseil communal :

Martin Eugster (ELT), président
Maurice Binggeli (PSLT), vice-président
Heinz Hoffmann (GCD-PLRT), secrétaire
Daniel Rotsch (PSLT), vice-secrétaire
Yannick Butin (GCD-PLRT), membre

2. Pôle de développement économique du Littoral Est

La présidente demande aux intervenants de l'Etat de rejoindre les tribunes afin qu'ils s'adonnent à leur présentation.

En préambule, **la présidente** donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le conseiller d'Etat, Madame et Monsieur les chefs de services, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, au nom du Conseil communal, je vous souhaite également la bienvenue et nous nous réjouissons de ce moment d'information et d'échanges entre l'acteur principal, le canton, et les autorités communales, plus particulièrement le Conseil général de notre commune. En mars et en juin de cette année, nous vous avons informé sur l'avancement des travaux concernant le pôle de développement économique d'importance cantonale du Littoral Est.

Sur le plan de l'aménagement du territoire, c'est un projet intéressant, ambitieux et avec une envergure stratégique. L'affectation de ces terrains marquera substantiellement et durablement le paysage de votre commune.

Sur le plan politique, c'est un bon exemple du principe de la substituabilité. Ce principe fondamental de notre système démocratique stipule que les différentes tâches sont attribuées à l'entité publique qui est la plus proche de ceux qui sont directement concernés par l'action spécifique et qui est donc en mesure d'apporter des solutions.

Le développement d'un pôle économique, tel que le pôle du Littoral Est, dépasse largement les capacités et les compétences d'une commune comme la nôtre et c'est à l'instance supérieure de définir le projet. C'est d'ailleurs un pôle d'importance cantonale et non pas un pôle communal laténien.

Nous sommes appelés à la collaboration et la coopération avec les autorités cantonales et je peux vous assurer que le Conseil communal a été associé fortement au développement depuis plus de 2 ans.

Ce soir, vous avez et nous avons l'opportunité d'être informés en primeur. Nous vous invitons par conséquent à vous associer au processus dans un esprit d'ouverture et de bonne volonté pour le bien de notre commune et pour le bien de notre canton. Je vous remercie de votre attention. »

Une présentation dont le déroulement est modifié comme présenté ci-dessous est donnée par les intervenants de l'Etat :

- 2.1 Pourquoi un pôle de développement à La Tène ?
- 2.2 Pourquoi la localisation retenue a-t-elle été choisie ?
- 2.3 Quel visage pour le futur pôle ?
- 2.4 Quels équipements sont nécessaires ?
- 2.5 Quelles étapes sont prévues ?
- 2.6 Qu'est-ce que cela rapporte à la commune ?
- 2.7 Quand et comment les décisions doivent être prises ?
- 2.8 Echanges et questions

Seuls les échanges et questions seront mentionnés pour ce point. Le support de présentation PowerPoint est annexé au présent procès-verbal.

2.8 Echanges et questions

La présidente remercie le conseiller d'Etat, l'aménagiste cantonal et l'adjointe au chef de service de l'économie de leur présentation et donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je crois que Monsieur Karakash a dit l'essentiel. Nous allons vous parler d'une consultation au sein des commissions, nous avons déjà proposé un certain nombre de dates et nous avons également déterminé quelles commissions pouvaient être concernées par cette consultation. »

La présidente donne à présent la parole aux membres du Conseil général.

Michel Muster (PSLT) : « Monsieur le conseiller d'Etat, Madame et Monsieur les représentants de l'Etat, plus qu'une question, c'est une réflexion et une proposition. La réflexion consiste à revoir l'accès autoroutier, sortie 17 de Thielle, qui vient pour décharger le trafic qu'il pourrait y avoir à la sortie Marin-Epagnier. Cela veut dire que beaucoup de trafic va devoir emprunter la rue du Verger à Thielle. Ceci va intensifier énormément le trafic sur cette rue. Par conséquent, la proposition que je fais est d'étudier la

possibilité de décentrer l'accès de la sortie 17 en créant, par exemple, un giratoire à la hauteur de l'hôtel Ibis, ce qui permettrait de distribuer tout le trafic autour de ce rond-point. »

Jean-Nathanaël Karakash (CE) : « Mesdames, Messieurs, je pense que le Conseil communal a évoqué tout à l'heure le fait que les commissions communales allaient se pencher sur le projet, notamment la commission dédiée au trafic et à la circulation. A cette occasion-là, sera présent le chef du service des Pont et Chaussées du canton, en tout cas si vous l'invitez, et il sera à disposition de cette commission. Je pense que ce sont des thèmes qu'il faut effectivement aborder. Moi-même je ne suis pas un expert, ni des lieux, ni de la circulation routière, et il sera intéressant de pouvoir discuter de la possibilité de faire cette étude avec lui. »

Laurent Suter (GCD-PDC) : « Monsieur le conseiller d'Etat, Madame et Monsieur les représentants de l'Etat, je vous remercie de me donner la parole. Je voudrais tout d'abord dire que c'est un excellent projet, on peut remercier nos Autorités de s'y atteler et on peut leur faire confiance. J'estime malgré tout qu'on s'y prend assez mal ; ma question concerne le fonctionnement démocratique.

Chez nous, en démocratie, le peuple décide et vous en êtes conscients puisque vous avez dit vous-même que vous vouliez trouver le soutien de la population, Monsieur Karakash. Puis vous avez aussi évoqué les possibilités de la population de s'exprimer. Ma question est donc : quand le peuple sera-t-il questionné sur le sujet ? Je vais vous expliquer pourquoi je pose cette question. Parce que lorsque l'on donne trop de détails sur un projet comme on est en train de le faire, on évoque aussi la problématique. On vient d'en avoir un exemple ; on vient de voir qu'il y a des oppositions qui pourraient éventuellement naître dans ce projet si l'on donne trop de détails.

Nous avons fait une triste expérience, nous avons nommé des tas de commissions, mené des tas d'études pour la fusion, et puis plus nous faisons d'études, plus nous nous apercevons qu'il y avait des problèmes. Pour le Gripen, nous avons fait un peu la même chose au niveau suisse. Et qu'est-ce que nous avons décidé au niveau suisse ? Les gens plus intelligents – puisqu'ils sont à Berne – ont décidé que la prochaine fois, nous revoterons globalement sur le principe de la défense aérienne du territoire.

Je pense que maintenant nous avons donc assez de détails pour pouvoir demander au peuple de s'exprimer. Méfiez-vous du peuple, méfiez-vous du souverain. Il faut se souvenir un peu de notre futur. Par exemple, vous, Monsieur Karakash, qui venez du Val-de-Travers, il y avait un projet magnifique pour l'exploitation du gaz de Schiste. Il y avait déjà l'autorisation des autorités du canton ; le Conseil d'Etat précédent avait donné l'autorisation de faire de la prospection, et puis il y a eu une opposition. Elle s'est exprimée ; il y avait une proposition moratoire acceptée au Grand Conseil, puis une loi qui circulait. Mêmes circonstances. Je trouve que c'est toujours un peu malhonnête d'aller dans tous les détails.

Je prends aussi l'exemple de la fabrique Dubied au Val-de-Travers. Nous avons le même cas de figure dans notre région ; nous avons accepté la construction de tour de la Cité des Sors ; nous avons aussi pu réaffecter des terrains agricoles et puis au bout de deux générations, c'est-à-dire assez rapidement dans le temps, la fabrique Dubied est partie, le terrain de foot est parti ainsi que toutes les belles promesses. Je pourrais également parler de la fabrique Amez-Droz, que j'ai vu se construire et se détruire. Cela prouve peut-être que je suis vieux mais, en peu de temps, on voit que les projets qui étaient très définis ont relativement peu de valeur.

Donc j'en reviens à ma question : quand et comment le peuple va-t-il pouvoir s'exprimer sur les grandes lignes ? Je pense que si vous voulez le soutien du peuple il faut essayer de le donner le plus tôt possible. Je connais un peu le fonctionnement démocratique, moins bien que vous. Ce qui est malheureux dans ce système, c'est que si nous sommes contre quelque chose, nous devons nous y opposer, alors qu'il devrait être possible de trouver une démarche et que le peuple puisse dire oui assez vite. N'entrez pas trop dans les détails. C'est un très beau projet, mais on s'y prend assez mal pour le soutenir. Je vous remercie. »

Jean-Nathanaël Karakash (CE) : « Mesdames, Messieurs, je ne partage pas tout à fait cet avis, hormis le fait que c'est un bon projet et je vous remercie de cette appréciation. S'agissant du processus de traitement, c'est un peu la poule et l'œuf ; on peut avoir une conviction ou l'autre. Mais le fait de poser la question à la population, si elle est d'accord sur le principe, va l'amener à se poser des questions. Qu'est-ce que cela représente ? Combien de personnes vont venir ? Combien d'emplois ? Quel visage cela aura ? Combien cela va coûter ? Et nous ne serons alors pas capables d'y répondre. C'est difficile aussi, mais je peux partager avec vous le fait que cela oblige à étudier le projet de manière détaillée ; ceci nous permet d'être transparents sur ce qui est prévu ou possible de faire.

Donc, nous avons vraiment testé la faisabilité. Désormais, il y a des parties du projet qui peuvent bouger, évoluer, et il y a le principe, typiquement la délimitation du pôle, qui lui est déjà remonté jusqu'au niveau fédéral. Des générations de politiciens, élus démocratiquement, s'étaient déjà penchés sur la question avant nous ; la population a également eu la possibilité de s'exprimer, même si ce n'était pas par voie de vote, par des procédures de consultation courantes dans l'aménagement du territoire.

Ensuite, vous citez des exemples. Je pense que Dominique Bourquin, qui les connaît bien, pourrait réagir sur l'un ou l'autre, parce que je ne crois pas que l'on puisse dire que c'est parfaitement exact du côté du gaz de Schiste, donc on reviendra certainement sur ce point. Ensuite, vous parlez aussi d'exemples d'entreprises qui s'installent et qui disparaissent, et c'est la réalité, et ça laisse des friches. Et on travaille aussi à pour les revaloriser, on s'est beaucoup battu pour pouvoir appuyer le projet de revalorisation de la Jowa, dans la commune voisine, et je crois que c'est un beau succès. On a réussi à en faire un pôle qui aujourd'hui compte plus d'emplois qu'à l'époque. Mais ce n'est jamais gagné d'avance. Ni la vie d'une entreprise, ni la revalorisation d'une friche. Et parfois, il faut aussi passer par la destruction et la reconstruction. Mais c'est propre à un tissu économique qui vit.

Les entreprises ne sont pas éternelles, tout comme nous. A partir de là, c'est logique qu'elles vivent et qu'elles meurent, d'où la question qui se pose aujourd'hui pour le canton. Il y en a qui vivent, qui se développent et qui ne peuvent pas le faire ici donc, doivent partir. Il y en a d'autres qui aimeraient pouvoir venir pour se développer ici et que l'on ne peut pas accueillir. Donc, nous ratons aujourd'hui des projets, et ce n'est pas du virtuel ; nous avons manqué des projets dans le canton parce que nous n'avions pas de solution d'implantation performante sur le Littoral. C'est dommage pour nous, citoyens du canton. Notre but est donc de pouvoir avancer avec ce projet, avec la population et il y a des espaces de consultations qui sont prévus. Je vais désormais passer la parole à Dominique Bourquin pour évoquer quand et comment la population peut s'exprimer sur ce type de projet. »

Dominique Bourquin (SAT) : « Mesdames, Messieurs, nous avons évoqué une première discussion en politique, en commission. Et puis ensuite, et c'est quelque chose qui est prescrit de par la loi, du moment qu'on met en place un plan d'affectation cantonal, il est nécessaire de prévoir une information/participation de la population. Elle doit être prévue suffisamment tôt pour que cela ne soit pas uniquement de l'information. Dès lors, il faut que l'on puisse en aval de la discussion encore écarter un certain nombre de doutes qui pourraient apparaître dans le cadre de ces projets. Cela a été évoqué en début décembre, nous souhaiterions pouvoir rendre davantage public le dossier et en discuter avec la population. Dans la mesure où il s'agit d'un plan d'affectation cantonal, cela impose que l'Etat soit également présent.

Dans le cadre de la vision de votre plan d'aménagement, lorsque vous allez en discuter, bien entendu, à un moment donné ou à un autre, vous aurez pressenti par la loi cette procédure d'information et participation de la population où chacun peut être amené à s'exprimer. Ça n'exclut pas que d'autres possibilités de participation soient mises en place en amont. Nous sommes tout à fait conscients de ceci et il nous paraît tout à fait opportun de chercher l'adhésion en présentant le projet et en montrant encore comment l'on peut prendre en charge au mieux les différents avis qui pourraient être exprimés.

Un petit complément, mais on ne va pas s'attarder, sur la question de la recherche de pétrole dans le Val-de-Travers, il n'y a jamais eu de réelles autorisations de construction qui ont été attribuées à une entreprise. A un moment donné, une prise de position, un accord du Conseil d'Etat, permettait à l'entreprise de valoriser des informations scientifiques qu'elle avait déjà par ailleurs sous la main. La prospection, soit une recherche avec de la sismographie, soit un forage, donc c'est peut-être un sur plan qui a été effectué, mais cela nous a permis au passage, dans le cadre de la discussion avec l'entreprise, d'approfondir notre propre connaissance de la région. De ce point de vue-là, c'était aussi intéressant.

J'aimerais dire encore une chose très importante, il est clair que le projet ne peut pas se faire contre la population. Indépendamment des règles décisionnelles, s'il y a une opposition évidente de la population de La Tène à la réalisation de ce pôle, cela ne va pas se faire, et il ne faudra pas le faire. Parce que nous sommes là pour créer des capacités d'accueil et ça nous le saurons parce que vous êtes aussi des représentants de la population, tout comme nous. Donc, finalement, si tous les représentants de la population ne voient pas de difficultés, il y a quand même peu de chance que l'on soit en décalage avec la capacité de la commune à souhaiter la bienvenue à des entreprises et des habitants qui voudraient venir s'établir. Et c'est important, ça fait partie des critères, parfois de choix, de se sentir accueilli et je dirais surtout pour les personnes physiques, qui sont en l'occurrence très sensibles aux conditions d'accueil.

Par ailleurs, vous avez évoqué un sujet qui nous tient à cœur, en disant qu'on consomme des terres agricoles pour la réalisation de ces projets. Je pense que c'est quelque chose qui ne vous laisse pas indifférent et de ce point de vue-là, je vous invite vraiment à prendre la dimension cantonale en compte. Le nouveau plan directeur cantonal remet les surfaces à l'agriculture et augmente donc les zones protégées de l'urbanisation dans le canton, si on veut le prendre sous cet angle-là. Alors il est vrai que là, nous parlons de bons terrains, bien localisés et puis l'arbitrage se fait entre la SDA, la présence d'une gare et la localisation des axes de transports et des services à la population et aux entreprises. Ce sont effectivement des bonnes terres agricoles, nous en sommes parfaitement conscients et nous ne le faisons pas à la légère.

Je pense que le canton de Neuchâtel, de ce point de vue-là, est quand même assez exemplaire. On nous reproche souvent de ne pas être plus souples, ou de ne pas avoir été plus souples. Nous sommes contents de ne pas l'avoir été par le passé. Nous aurions peut-être une situation un peu meilleure au niveau de la compétitivité et de la fiscalité cantonale, mais nous aurions aussi gâché des potentiels pour les générations futures. Et je pense qu'aujourd'hui nous pouvons vraiment nous réjouir de la qualité qu'on a su préserver sur le Littoral, donc nous allons vraiment l'utiliser avec parcimonie. Vous avez vu le rayon de desserte de la gare ; nous nous appuyons sur une gare existante, augmentant ainsi le trafic de celle-ci et justifiant d'autant plus le maintien du trafic sur cet axe. Nous n'avons pas besoin de construire une nouvelle route. Nous n'avons pas non plus besoin de construire de nouveaux rails de chemin de fer pour accéder au pôle. Par conséquent, je pense que c'est des éléments à prendre en compte aussi dans l'appréciation et la parcimonie avec laquelle nous consommons la surface agricole. »

Pascal Vaucher (ELT) : « Monsieur le conseiller d'Etat, Madame et Monsieur les représentants de l'Etat, d'abord j'aimerais remercier le Conseil d'Etat pour sa brillante présentation et revenir sur quelques points soulevés par M. Bourquin qui me paraissent un tout petit peu partiels. Tout d'abord, il a soulevé l'article 2 de la LAT, mais il y a d'autres articles très intéressants dans la LAT qui disent qu'il faut prioritairement revaloriser les friches industrielles. Nous avons une magnifique friche industrielle au niveau des serres, donc on peut aussi en tenir compte.

D'autre part, il me semble que nous parlons d'un pôle économique d'importance cantonale, et pas d'un pôle laténien. Donc, il serait judicieux de tenir compte des deux gares existantes dans la région, soit également la gare de Saint-Blaise. On réalisera immédiatement que les serres actuelles sont plus proches de cette dernière que le giratoire prévu de la gare de Marin.

Un autre point ; il a été cité le problème des sorties d'autoroute. Il y a déjà une sortie d'autoroute du côté de Saint-Blaise. C'est bizarre que l'on oublie tous ces petits détails.

D'un autre côté, les serres de Saint-Blaise se trouvent tout près de la JOWA, qui vient d'être citée en exemple comme requalification réussie par M. Karakash. Merci. »

Dominique Bourquin (SAT) : « Mesdames, Messieurs, vous avez raison, la LAT comporte de nombreux autres articles et effectivement, la requalification des friches fait partie de nos préoccupations. Le système proposé par le plan directeur cantonal avec la série de pôles, bon nombre d'entre elles sont également calées sur les friches. Très longtemps, le canton a été montré en exemple, avec notamment la friche ferroviaire de Neuchâtel. La gare de Neuchâtel a été l'une des premières friches qui a été reconvertie et nous avons continué ceci avec La Chaux-de-Fonds.

Maintenant, pour en revenir à l'ensemble des critères que vous avancez, l'étude qui a été la nôtre a tenu compte de la possibilité d'implanter au nord et au sud, nous avons fait une pesée des intérêts et avons conclu que la localisation qui est proposée au sud était la solution la plus pertinente. Il est vrai que, si on installait quelque chose au nord, cela permettrait de reconvertir, de trouver une solution pour les serres. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres projets, d'autres idées qui peuvent être mises en place pour trouver une autre solution pour les serres. Cela n'exclut pas la possibilité d'imaginer également quelque chose d'intéressant pour la commune de Saint-Blaise. Nous avons eu une séance de premiers contacts avec l'ensemble des communes afin de voir comment elles allaient prendre en charge la révision de leur plan d'aménagement et cette partie-là du secteur de sa localité l'intéresse bien entendu tout particulièrement. »

Jean-Nathanaël Karakash (CE) : « Mesdames, Messieurs, ce que j'aimerais peut-être vous dire aussi, à prendre en compte vraiment comme paramètre, c'est la dimension dont on parle. Nous parlons effectivement de pôle d'importance cantonale, d'un pôle de grande taille. Il y a des interactions entre les entreprises qui se créent, il y a des grandes surfaces qui sont disponibles. Je pense que c'est vraiment des éléments qu'on ne trouve pas de la même manière lors d'une revalorisation de friche. Mais

Caroline Choulat du service de l'économie, qui est quotidiennement confrontée à des sollicitations d'entreprises qui cherchent à s'installer, peut probablement dire quelques mots sur ce point également. »

Caroline Choulat (SECO) : « Mesdames, Messieurs, les entreprises qui ont un potentiel de valeur ajoutée, que ce soit en terme financier mais aussi de développement de compétences et d'emplois, ce sont des entreprises pour lesquelles un démarrage d'activité, il faut un minima de 15'000 mètre carrés et autant en réserve pour gérer leur croissance à moyen terme. En plus, la disponibilité doit être immédiate pour ces entreprises. Des fois, cela nous dépasse un petit peu. Il faudrait pouvoir construire le lendemain matin. Donc, la réactivité que nous devons avoir en matière de réponse que l'on donne à l'économie elle doit être très grande. Les friches, ce sont des sujets que l'on traite par ailleurs avec des secteurs qui revalorisent ces sites dans une dimension de multi-activités avant tout et ça répond à un autre type de demande. Nous gérons donc les deux questions en parallèle, l'un n'excluant pas l'autre, mais bien souvent, l'acteur économique industriel, ce n'est pas un promoteur immobilier ou un constructeur, donc il ne veut pas avoir à gérer cette question-là. »

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le conseiller d'Etat, Madame et Monsieur les représentants de l'Etat, un grand merci. Deux remarques et une question. Tout d'abord, un grand merci au conseiller d'Etat et aux représentants de l'Etat d'être venus pour ces explications. Je pense que c'était vraiment nécessaire car nous nous posons beaucoup de questions et nous avons obtenu énormément de réponses, donc merci, comme cela a été dit par les autres groupes.

Nous n'allons pas refaire l'histoire. Effectivement, zone nord, zone sud, c'est dommage que l'on n'ait pas pu en débattre à un moment donné. C'est un point qui peut être relevé par tout le monde, mais il est clair que les explications données, même si dans les plus et les moins on aurait peut-être dû aussi parler de notre passerelle qui aurait pu être revalorisée, il y aura certainement d'autres projets, on l'a entendu par notre aménagiste.

Concernant la deuxième remarque, le fric n'est pas tout, Monsieur le conseiller d'Etat, mais c'est quand même le nerf de la guerre, et puis c'est vrai que les chiffres que vous avez annoncés nous ont, en tout cas pour ma part, rassurés. Donc, c'est important. Il y a d'autres éléments qui rassureront le groupe centre-droit, c'est la question fiscale dont on parle beaucoup, ces 6 points d'impôts ça nous interpelle.

J'en viens à ma question qui est la suivante : les entreprises à haute valeur ajoutée, nous avons vu les images – Jaquet Droz, Celgene, etc. – est-ce que nous avons des garanties par rapport à ce type d'entreprise ? Est-ce qu'il y a déjà des idées d'entreprises qui pourraient venir s'implanter ici, sachant que sur le Littoral est on a les relents pétrolières de la raffinerie, l'odeur des frites de Frigemo et le ciment de la Juracime ? La charge en terme d'industrie lourde est donc présente et j'oublie Metalor qui est un autre potentiel pollueur. Est-ce que l'on peut avoir quelques pistes sur cette question-là et quelques garanties quant à la haute valeur ajoutée des entreprises ? »

Jean-Nathanaël Karakash (CE) : « Mesdames, Messieurs, oui, je crois vraiment que vous pouvez avoir ces garanties et vous allez contribuer à vous les donner. Parce qu'il faudra élaborer un règlement de zone et pour nous il est clair que l'on ne veut pas des sociétés qui sont source de risques et de pollution, ou de dégradation de l'activité du site. En règle générale, sur les pôles de développement cantonaux, on a la garantie d'avoir uniquement des entreprises actives dans les domaines d'actions stratégiques. Il s'agit donc d'une liste de domaines qui est une liste définie. Ensuite, il est évidemment possible d'y déroger, par exemple si un domaine n'existe pas au moment où l'on fixe la liste ou si une entreprise est attirée alors que l'on ne s'y attendait pas et que l'on trouve intéressant de l'accueillir. Dans ce cas-là, on peut prévoir les mécanismes qui permettent de traiter cette dérogation.

Aujourd'hui, sur le Littoral, il nous reste une grande parcelle et elle est réservée. Il ne nous reste donc plus de terrain disponible de grande dimension ou des zones de développement économique sur le Littoral. Nous avons prévu un pôle de développement cantonal à La Tène et à Boudry. A Boudry, il y a d'autres étapes à faire ; nous pourrions donc recréer des surfaces aussi à Boudry. Mais ce sont les deux seuls points de développement d'importance cantonale qui existent sur le Littoral.

Par ailleurs, il y a un pôle de développement d'importance cantonale au Crêt-du-Loche, qui a encore quelques capacités d'accueil. Si vous regardez les entreprises qui s'y sont développées depuis que nous avons donné ce statut aux pôles de développement cantonaux de La Chaux-de-Fonds et de Boudry, nous sommes sur les mêmes typologies d'entreprises, les mêmes typologies de valeur ajoutée et quand je vous disais que nous avons fait des évaluations prudentes, nous avons pris les scénarios d'une mauvaise année, avec des entreprises qui ne sont pas celles qui génèrent le plus de rentrées

fiscales, ou qui bénéficient d'un allègement à la construction, etc. Et malgré tout, nous atteignons des résultats qui sont quand même intéressants, à mettre en regard de coûts, de prises de risques financiers pour la commune sur la première étape, qui sont vraiment faibles. La prise de risque pour l'équipement est vraiment très faible et je pense que c'est un élément important. On voit les 24 millions et on se dit qu'on n'est pas en situation de pouvoir faire ça, puis ensuite, quand on ramène cela à finalement 2 millions et qu'on regarde la charge d'intérêts et la charge financière que ça représente, compte tenu des outils NPR, c'est tout à fait raisonnable dans la mise en relation.

Maintenant, nous parlons du coût d'impact sur les points d'impôts. Je mettrai au rapport ce qu'on attend comme fruit de la première étape, une fois qu'elle est réalisée et donc aussi construite. Ce n'est donc pas forcément du jour au lendemain que l'on peut dire qu'on a voté le crédit d'équipement et qu'on peut baisser les impôts de la commune, vous êtes bien conscients que ce n'est pas tout à fait comme ça que cela se passe. Dans une évaluation très prudente, mais qui dépend aussi de choix que vous ferez, on peut, particulièrement sur la partie de devant, avoir des approches différentes. C'est vous qui allez beaucoup contribuer à ce qui va se passer, c'est votre plan d'aménagement local qui va déterminer les habitants.

S'agissant de l'étape 1, je peux vous dire de manière assez tranquille que nous serons dans cette situation-là. Concernant l'étape 7 et les 550 habitants supplémentaires, cela dépendra des règles d'aménagement que vous déciderez et de comment nous allons finalement profiler les constructions qui se feront à travers le règlement d'urbanisme, voire pourquoi pas, au travers de l'implication de la commune comme promoteur immobilier. Il y a d'autres communes dans le canton qui ont réalisé elles-mêmes des projets comme ceux-là ; c'est quelque chose à quoi vous devrez probablement réfléchir. Et il est donc clair que pour nous il s'agit d'une réserve pour les 20 voire les 30 prochaines années. Un pôle de développement cantonal est égal à un domaine d'actions stratégiques ; c'est quelque chose de différent des pôles de développement régionaux, où l'on accueille aussi de l'artisanat et des activités plus variées. »

Michel Luthi (ELT) : « Monsieur le conseiller d'Etat, Madame et Monsieur les représentants de l'Etat, tout d'abord merci et bravo aux représentants de l'Etat pour cette intéressante présentation. Nous parlons beaucoup dans ce projet de mobilité et de transports. C'est une bonne chose d'ailleurs et nous parlons notamment de la gare de Marin. Alors, il faut juste savoir que la gare de Marin, cela fait des lustres que BLS nous dit qu'elle va la réhabiliter afin qu'elle soit aux normes, notamment pour que les gens à mobilité réduite puissent au moins accéder au quai sans devoir traverser les voies.

Dans le cadre de ce projet, est-ce que le canton ne pouvait faire accélérer les choses auprès de BLS ? Non seulement pour la question de la gare, mais aussi pour la question du parking autour de la gare. Merci. »

Jean-Nathanaël Karakash (CE) : « Mesdames, Messieurs, nous prenons note de cette question que nous ne manquerons pas de transmettre. Nous avons des discussions assez soutenues avec les compagnies de transports par les temps qui courent. Et puis, la mise en conformité de la gare c'est une obligation. »

Dominique Bourquin (SAT) : « Mesdames, Messieurs, par ailleurs, le fait d'avoir un projet de cette importance, avec autant d'habitants à La Tène, autant d'emplois à terme et autant d'usagers possibles de la gare, cela va mettre une pression. Cela va devenir un moteur à quelque part pour assainir l'ensemble du secteur. »

Armand Ducraux (ELT) : « Monsieur le conseiller d'Etat, Madame et Monsieur les représentants de l'Etat, je vous remercie également pour cette présentation détaillée. Il y a un point qui m'interpelle un peu. Vous nous avez rassuré par rapport à l'OPAM. Si le pôle existait et que Metalor n'existait pas et qu'on veuille implanter Metalor à l'heure actuelle, cela serait vraisemblablement compliqué, d'un point de vue de l'ordonnance de protection sur les accidents majeurs. C'est un exercice ethnographique ; l'OPAM parle de probabilité du nombre de victimes qu'on va tâcher de réduire par diverses mesures, et puis dans cette zone-là, dans le cadre de l'OPAM il y a des mesures de confinement qui sont en place actuellement. Est-ce qu'on est à l'aise avec tout ça ? Je vous remercie. »

Dominique Bourquin (SAT) : « Mesdames, Messieurs, nous avons fait et fait faire à l'entreprise Metalor une évaluation complémentaire en tenant compte de la situation à maxima, c'est-à-dire en tenant compte du développement du pôle complet avec des logements habités et l'implantation d'une école. Il y a alors bien entendu une recommandation particulière en ce qui concerne l'école qui conviendrait d'éloigner au mieux de la source de danger, avec quelques réserves sur le nombre d'habitants

possibles. Mais le projet tel que proposé fonctionne. Nous avons bien sûr toutefois une part de risque à un moment donné.

Vous savez, l'ensemble de la ville de Genève est traversée par des trains qui ont des wagons qui contiennent du chlore ; si un de ces wagons déraile, nous avons des problèmes largement plus importants que ceux qu'il peut y avoir ici. Le risque OPAM est gênant ; c'est une grosse contrainte et parfois il faut accepter un risque avec éventuellement un certain nombre de morts. Maintenant, il faut bien se rendre compte que nous sommes en Suisse avec des normes relativement sévères et qui, suite à un certain nombre d'accidents qui ont eu lieu au-delà de nos frontières, sont devenues plus sévères encore. »

Christophe Dolder (GCD-PDC) : « Monsieur le conseiller d'Etat, Madame et Monsieur les représentants de l'Etat, pour être simple, ce qui me dérange dans tout ça c'est le schéma directeur qui a été affiché et qui ne me fait pas forcément plaisir. En revanche, ce qui m'a plu c'est que Monsieur Karakash ait quand même évoqué l'agriculture, terrain de première place. J'ai une sensibilité et je sais calculer le potentiel économique d'un tel terrain. J'aurais 2 questions :

- Est-ce qu'une promesse de vente a été signée avec l'agriculteur ?
- Est-il exact que l'Etat a racheté le domaine de la Mottaz pour compenser les terrains agricoles perdus par l'agriculteur ?

Si tel était le cas, je trouve incorrect qu'un agriculteur qui paie ses impôts à Cornaux puisse louer un terrain à La Tène. Merci. »

Jean-Nathanaël Karakash (CE) : « Mesdames, Messieurs, merci pour votre question. Je dois dire que je ne suis personnellement pas au courant des transactions qui sont faites sur le pôle. Je sais que notre objectif est d'aboutir à un rachat de l'entier des parcelles qui sont dans la zone économique et dans la zone de logement pour avoir la maîtrise foncière. Donc, clairement, nous avons ouvert les discussions avec l'ensemble des propriétaires. J'étais moi-même présent quand nous avons ouvert cette discussion. Par contre, sur l'état des transactions avec le propriétaire actuel de toute la partie de l'étape 1, c'est mon collègue en charge du développement territorial qui est en charge des discussions et des négociations.

Des négociations existent donc et je pense que cela n'est pas une surprise pour vous. Je sais que des accords de principes ont été trouvés, mais je ne suis pas sûr que l'on ait aujourd'hui des actes. Je ne peux par conséquent pas vous répondre précisément. Et puis, je sais aussi que dans la construction du mécano, c'est toujours important de pouvoir proposer des solutions de compensation au niveau des terres agricoles exploitées pour les gens qui sont actifs sur le site. Si on ne peut pas proposer de solution et que les exploitations restent viables ou qu'elles gardent le même potentiel de rendement par la suite, nous avons des blocages et parfois simplement des gens qui refusent de vendre.

Pour nous, il est clair que lors de chaque étape de développement de pôle économique, on doit forcément toujours trouver des compensations en terme de terres agricoles. Et c'est vrai que parfois cela aboutit à des situations qui sont un peu moins optimales par rapport à la localisation et l'exploitation, mais c'est une condition de faisabilité. Les gens ont des droits et quand ils sont propriétaires, nous ne les exproprions en tout cas pas. Ce n'est pas dans nos habitudes de faire comme cela. Je suis désolé, mais je pense que nous pourrions vous renseigner sur l'état de situation dans le processus de travail des commissions. »

Erich Brönnimann (ELT) : « Monsieur le conseiller d'Etat, Madame et Monsieur les représentants de l'Etat, j'aimerais déjà vous féliciter pour le projet présenté que j'ai suivi avec attention, surtout quand on parle des deux zones potentielles. Une apparemment déjà fixée. J'ai écouté les pour et les contre des deux zones. Zone nord : plutôt négatif, zone sud : plutôt positif. Mais quand je regarde tout ce qu'il faut faire pour mettre en route, sud ou nord, il n'y a pas de grande différence. Vous devez faire un équipement des deux côtés. La seule chose que vous ne devez pas faire, c'est de commencer à lutter contre l'opinion publique ici. Il y a beaucoup de gens qui ne sont pas d'accord avec votre choix. Il faudrait peut-être poser la question à la population plus vite que prévu et en tenir compte. Je n'ai pas de question. »

Jean-Nathanaël Karakash (CE) : « Mesdames, Messieurs, je crois que nous avons bien compris la préoccupation ; c'est pour ça que nous sommes revenus sur les motivations d'un choix qui a été fait avant que nous soyons là et qui n'était pas forcément un choix de l'Etat. Je pense qu'il est quand même assez important d'assumer les responsabilités partagées entre la commune, l'Etat et la Confédération sur le choix de cette localisation, bien qu'aujourd'hui cela soit peut-être un thème de regret. Mais cela

n'est en tout cas pas un thème de débat, parce qu'il n'y aura pas de pôle au nord. Donc soit il y aura un pôle là où il a été planifié, soit il n'y en aura pas. Mais il n'y a pas d'autres options à ce jour et en tant que ministre de l'économie, je ne suis pas d'accord de perdre 10 ans sans solution d'implantation sur le Littoral neuchâtelois pour remonter de 3 étapes jusqu'au Conseil fédéral.

Je peux tout à fait comprendre les regrets qu'il y a ; je ne sais pas non plus exactement comment cela s'est passé à l'époque dans les consultations qui sont intervenues au début des années 2000, pour finalement aboutir au choix. Mais je dirais qu'aujourd'hui, les motivations restent défendables par rapport au trafic qui va quand même être un problème beaucoup plus important qu'aujourd'hui. A l'horizon où le pôle sera construit, c'est une mauvaise nouvelle, nous allons vers plus de saturation, indépendamment de la présence du pôle parce que les gros générateurs de trafics sont les commerces. Ce ne sont pas les entreprises industrielles dans lesquelles les gens vont une ou deux fois par jour. Ce sont les endroits où il y a un flux continu et massif de véhicules.

Par ailleurs, comme attractivité du pôle, je peux vous le dire par expérience, c'est intéressant d'avoir un pôle qui est dans la continuité de l'urbanisation et qui est bien relié ; 550 habitants avec 3'000 jobs. Les gens ne vont pas passer par la passerelle. Ce sont donc aussi des charges de trafic qui sont non-négligeables pour assurer les accès. »

Julia Soorekha Bhimjee (PSLT) : « Monsieur le conseiller d'Etat, Madame et Monsieur les représentants de l'Etat, je vous félicite également pour votre brillante présentation. Ma question est au sujet des 3'000 emplois créés ; quelle est le pourcentage de garantie ? Deuxième chose, toujours concernant ces 3'000 emplois ; y a-t-il des règles pour privilégier les citoyens de la commune et du canton ? Troisième question ; quels type d'organisations ? Est-ce qu'il y aura une restriction face aux entreprises pharmaceutiques ou autres organisations ? »

Jean-Nathanaël Karakash (CE) : « Mesdames, Messieurs, il n'existe aucune garantie sur rien. C'est pour ça que nous voulons une maîtrise foncière. C'est aussi un des paramètres qui est important. Parce que si vous êtes propriétaire du terrain, vous décidez si vous vendez ou non parce que le projet est intéressant ou non. Le fait d'avoir la propriété du terrain permet d'orienter le développement vers des activités qui ont du sens.

Ensuite, je précise « aucune garantie » parce que les entreprises auxquelles nous n'avons pas pu proposer de solutions se sont installées ailleurs. Nous avons réussi à pas mal jongler pour récupérer toute une série de projets que nous avons pu implanter ailleurs dans le canton au prix de gros efforts. Mais pour nous, c'est un vrai handicap. A Yverdon, ils ont des hectares. A Bienne, ils ont des terrains et des locaux déjà construits qui sont prêts à accueillir. Et nous, nous avons construit des hôtels d'entreprises qui, au moment de couper le ruban, étaient déjà tous pleins. Il y a donc une demande, mais je n'ai aucune garantie pour la demande de demain. Par contre, s'il n'y a pas de projets qui nous conviennent et auxquels on donne du terrain parce qu'ils font du sens pour nous, les terrains vont rester vides. Mais il ne faut pas non plus être dans la précipitation pour les vendre. C'est une autre raison pour laquelle la maîtrise publique présente un avantage. Nous n'avons pas d'objectif de spéculation en faisant des transactions immobilières. Notre objectif est que le canton se développe et qu'on gagne de l'argent par les recettes fiscales des emplois qui se développent. Il ne faut pas que l'on gagne de l'argent par la vente du terrain.

Je pense que l'on peut donner des garanties qualitatives. Si l'on regarde qui s'est installé sur les pôles de développement cantonaux, ce ne sont que des activités qui font du sens pour le développement cantonal. Il y en a certaines qui sont devenues des fleurons magnifiques si on pense à Boudry, par exemple.

Ensuite, d'où viendront les employés qui travailleront dans ces entreprises ? La liberté d'engagement revient aux entreprises selon des règles. Vous avez une préférence indigène light qui est rentrée en vigueur en Suisse. Mais il n'y a pas d'emploi réservé pour les habitants de la commune de La Tène ou du canton de Neuchâtel. D'ailleurs, avec 3'000 emplois et les projets qui sont susceptibles de s'installer sur des terrains comme ceux-là, donnons un exemple d'une entreprise pharmaceutique, on serait incapable de fournir 100% de la main d'œuvre dans le canton. Mais il y a tout de même un intérêt à avoir ces emplois chez nous. Et c'est aussi l'idée d'avoir des logements avec les pôles économiques lors des recrutements. C'est quand même le public qui est le plus susceptible de venir s'installer dans le canton. L'emploi est le premier moteur d'emménagement dans le canton. Donc le fait d'avoir les logements et le pôle de développement économique qui se développent l'un à côté de l'autre est une bonne opportunité pour recruter des gens d'ailleurs qui deviendront peut-être citoyens de La Tène par la suite. »

Patrick Albert (GCD-PLRT) : « Monsieur le conseiller d'Etat, Madame et Monsieur les représentants de l'Etat, comme mes prédécesseurs, je voulais vous remercier pour la qualité de la présentation et surtout pour la solidité de votre vision stratégique. J'avais deux questions qui sont plus liées à la substance du projet. Est-ce que vous comptez cibler certains types de sociétés au niveau horizontal, c'est-à-dire plutôt des grandes entreprises, des PME ou des start-up ? Et également au niveau vertical, est-ce que vous comptez favoriser un certain type d'industrie de manière à favoriser les écosystèmes sur le pôle ? Et comment les différents pôles du canton vont-ils se coordonner entre eux ? Je pense à mon sens qu'il est aussi très important d'être clair là-dessus pour attirer des entreprises. »

Jean-Nathanaël Karakash (CE) : « Mesdames, Messieurs, je pense que c'est juste. Tout d'abord, concernant le type d'entreprise, nous sommes, encore une fois, en pénurie de grands terrains sur le Littoral neuchâtelois. Les grosses implantations, même si ce n'est pas directement des immenses constructions, nécessitent un potentiel de croissance, donc de la place. A partir de là, on aura forcément un tri qui va se faire sur des grands projets. Par exemple à Boudry, une parcelle de 25'000 m² est réservée à un grand projet. C'est la dernière grande parcelle disponible pour le développement économique sur le Littoral.

Il y a eu des dizaines et des dizaines de boîtes qui m'ont demandé de leur vendre 2'000 m² car elles ne pouvaient pas se développer dans le canton. Et nous avons tenu bon car nous savons que si on n'a pas cette parcelle-là, nous sommes déjà hors-jeu pour n'importe quel grand projet. Si on se donne maintenant une bouffée d'air avec le pôle de La Tène, ce n'est donc pas pour créer des implantations sur les surfaces de 2'000 m².

Maintenant, dans la réalisation du pôle, il se peut qu'il reste des découpes qui permettent d'installer des entreprises de cette taille-là, donc c'est n'est pas non plus interdit. Mais ce ne sera pas la priorité de cibler les PME. On a par ailleurs un projet de pôle à Cornaux et Cressier qui est qualifié de pôle de développement régional, qui n'est pas porté de la même manière et ne bénéficie pas forcément de la même implication du canton. Mais on espère vraiment qu'il va se réaliser aussi pour répondre à des besoins plutôt liés à l'économie induite à l'artisanat qui a aussi besoin de place. Il est clair que l'on ne pourra pas répondre à tous les besoins avec le pôle de La Tène. Il faut que l'on garde les grandes surfaces pour les grands projets ou alors des projets de plus petites tailles mais qui sont avec des activités liées aux autres acteurs sur le pôle. Et ça, ce sont aussi des dynamiques qui se créent par des synergies entre les entreprises. Dans l'idéal, nous souhaiterions pouvoir choisir les entreprises du monde entier qu'on aimerait voir s'installer à La Tène, puis il y a la pratique qui fait que ce ne sont pas forcément celles-ci qui souhaitent s'installer en Suisse, à Neuchâtel et cette année-là.

Concernant les start-up, nous sommes plutôt d'avis que celles que nous connaissons dans le canton n'ont pas des besoins qui doivent être consacrés sur l'immobilier. Elles doivent se consacrer au développement de leur marché et de leur croissance. Ce sont par conséquent des grandes clientes pour nos hôtels d'entreprises et nous serions tout à fait ouverts à ce qu'un acteur installe un tel hôtel, ce serait tout à fait bienvenu par l'administration du pôle car le mélange des grandes et petites entreprises sur les mêmes sites est très positif.

S'agissant des domaines d'activités, si l'on est réaliste, nous serons sur des activités dans lesquelles il y a des projets qui peuvent exister dans une région comme la nôtre. Nous sommes dans la Health Valley, donc il y aurait Pharmam, Metec, tout ce qui est lié à la haute précision, à l'électronique. Il y a des compétences ici que l'on ne trouve pas ailleurs en Europe et c'est possible que cela génère un intérêt pour les développements et peut-être des secteurs de diversifications qui sont identifiés aujourd'hui comme ayant un gros potentiel dans le canton par rapport aux compétences que l'on a. Il faut s'assurer que nous soyons capables de tirer profit des emplois concrets. Ce sont des éléments de type industrie de luxe et agroalimentaire qui ont quand même des compétences proches du pharma, donc plutôt des activités Hightech à haute valeur ajoutée.

Et pour nous, cela développe les ancrages, c'est-à-dire qu'une entreprise qui développe des relations avec ses voisins est moins susceptible de repartir ensuite. Quand je parle de relations, cela ne veut pas simplement dire « s'apprécier », mais bien de relations d'affaires. Nous avons également des outils de soutien pour les entreprises qui collaborent entre-elles. C'est vraiment une direction que l'on pousse par les besoins communs. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le conseiller d'Etat, Madame et Monsieur les représentants de l'Etat, j'aurais dû le dire lors de ma première intervention, je remercie le conseiller d'Etat ainsi que Madame et Monsieur les chef(fe)s de services pour leur présentation. Je voulais rapidement faire un petit historique, car j'ai eu la chance de le vivre. Le Conseil communal de Marin-Epagnier, à l'époque, avait déjà une

vision différente du pôle de développement économique, avant qu'il soit vraiment ancré dans le cadre du plan directeur cantonal. Je me souviens d'un lundi soir où nous avons accueilli M. Fernand Cuche qui était conseiller d'Etat ; nous avons fait le tour et analysé les impacts de l'une et l'autre localisation, par rapport aux terrains.

Très honnêtement, lorsque l'on va sur les hauts de Saint-Blaise et qu'on regarde les serres, c'est séduisant, mais dès que l'on se penche sur la mobilité et les accès en transports publics, malgré le fait que la gare de Saint-Blaise soit relativement proche, on remarque qu'il y a d'autres problématiques.

Par contre, ce dont je me souviens aussi, c'était que pour que cette localisation au sud puisse être acceptable, nous avons souhaité ouvrir une frange. A l'époque, nous avons clairement émis le souhait d'avoir un projet qui allie l'habitation et l'activité. Autrement dit, je travaille où j'habite, j'habite où je travaille. C'était peut-être quelque chose de révolutionnaire à l'époque mais on se rend compte aujourd'hui que c'est quelque chose qui est cohérent sur le terrain et c'est surtout quelque chose que l'on ne pourrait pas appliquer au nord pour plusieurs raisons.

Et puis, je terminerai par là et je me tourne vers mes collègues de la commission PAL qui travaillent d'arrache-pied. Nous avons finalement eu l'idée de dégager le secteur des friches des serres Dubied et cela a clairement ouvert l'esprit des gens. Il y a effectivement des choses à faire sur ce terrain, mais ce n'est pas forcément un pôle économique. Il faut trouver une solution pour cette friche qui pourrait devenir un pôle agronomique. Pour l'heure, nous ne sommes pas sûrs que la commune de Saint-Blaise soit intéressée à déplacer ses jardins communaux, il y a beaucoup de questions qui se posent. Et on a tout de même un cimetière, pour ceux qui y reposent, alors fichons leur la paix et mettons nos activités ailleurs. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** adresse ses remerciements aux intervenants de l'Etat pour leurs explications. Le Conseil communal ne souhaitant pas s'exprimer, **la présidente** accorde une interruption de séance de 10 minutes.

A la reprise des débats **la présidente** passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

La **présidente** remercie les orateurs qui ont contribué à l'élaboration dudit procès-verbal et rappelle que les intervenants sont priés de remettre leurs notes à la rédactrice du procès-verbal, soit par version papier ou par courriel, ce qui est fort utile, notamment lors de problème technique comme celui rencontré lors de la séance précédente.

4. Nomination d'un délégué auprès du Conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle, en remplacement de Jean Dominique Roethlisberger, démissionnaire

Est élu tacitement : **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT)

- Applaudissements -

5. Nomination d'un délégué auprès de l'assemblée générale des Sucreries Aarberg et Frauenfeld SA, en remplacement de Jean Dominique Roethlisberger, démissionnaire

Est élu tacitement : **Jean-Charles Gerbex** (GCD-PLRT)

- Applaudissements -

6. Rapport conjoint du bureau du Conseil général et du Conseil communal concernant la création d'une commission de fusion

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est un sujet qui revient régulièrement. Vous avez vécu avec nous deux défaites de fusion. Maintenant, c'est la commune d'Enges qui a relancé ce processus et avec le bureau du Conseil général, le Conseil communal a eu une première séance en juin dont le procès-verbal vous a été transmis et nous laissons le choix la variante de continuer à votre Autorité. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation de ce mardi, le GCD a accepté à la majorité des membres présents la création d'une commission de fusion. Pour être précis : 11 pour, 1 contre, 2 absentions. Nous n'étions pas tous là.

Le GCD, groupe progressiste et tourné vers l'avenir, comme chacun le sait et n'en doute pas, voit d'un bon œil l'instauration de cette commission pour les raisons suivantes :

- Les limites géographiques de notre territoire communal ne correspondent plus aux limites décisionnelles de nos institutions qui se sont largement étendues. Le point 9 [NDLR : point 8 selon nouvel ordre du jour] de notre ordre du jour en est un parfait exemple. Ceci ne s'applique d'ailleurs pas qu'aux communes et il conviendrait, un jour, de faire plus que songer aux fusions de canton. Mais ceci est une autre histoire, un autre débat qui doit se faire en d'autre lieu.
- Même si le Conseil communal voit juste en soutenant une grande fusion, force est de constater que dans notre région la politique des petits pas est la seule voie possible pour avancer sur le dossier des fusions, après Marin et Epagnier, Thielle et Wavre, puis Marin-Epagnier et Thielle-Wavre qui sont devenus La Tène, nous pouvons imaginer quelque chose d'un peu plus grand. 11'000 habitants, c'est déjà beaucoup, presque autant que la Mère Commune de notre canton.
- L'idée du sondage de la population séduit notre groupe.
- Notre groupe soucieux de développer une fiscalité attractive voit d'un bon œil une mutualisation des ressources afin de pouvoir offrir toujours autant de prestations mais à moindre coût.
- C'est de la musique d'avenir mais notre groupe souhaiterait un accompagnement par un mandataire ayant eu des succès dans le cadre de processus de fusion.

Jamais deux sans trois. Espérons que l'adage ne s'applique qu'aux processus de fusion et pas aux résultats dans les urnes.

Le GCD propose les personnes suivantes pour intégrer cette commission :

- Lionel Rieder
- Jean Dominique Roethlisberger
- Jérôme Amez-Droz

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin, alors allons-y ! Merci de votre attention. »

Michel Planas (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je n'irai pas plus dans le détail de ce qui a été dit. Je vais simplement vous faire part des membres proposés par l'Entente :

- Theresia Lauper
- Nadia Chassot
- Pascal Vaucher

Merci de votre attention. »

Belul Bajrami (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste s'est réuni mardi 18 septembre, lors de sa séance régulière pour revoir les différents points de l'ordre du jour du Conseil général de ce soir, dont le rapport conjoint du bureau du Conseil général et du Conseil communal concernant la création d'une commission de fusion.

Le débat a été très constructif et riche en échanges. Le groupe socialiste soutient unanimement le principe d'une fusion de communes. Mais il s'agit d'une fusion à large échelle. Une fusion régionale qui serait celle du Littoral ou d'une partie de celui-ci. C'est ce que veut une large majorité des habitants de La Tène.

Quelles que soient les fusions proposées, la population laténienne a toujours plébiscité les projets : 78 et 90% en juin 2008, 72.2 % en novembre 2015 et 67.3 % en juin 2016. Il n'y a pas besoin de faire des sondages : la population de La Tène veut d'une fusion. Elle n'est pas la seule. Sur les deux derniers projets de fusion de l'Entre-deux-Lacs, le oui a été exprimé 13 fois par des populations de communes. Le non n'a lui été que 2 fois majoritaire. En tant qu'élus nous devons prendre cela comme un mandat

politique. Par contre, les membres du groupe PSLT sont divisés quant au juste chemin pour parvenir à cet objectif.

Certains pensent qu'une fusion de paroisse telle que proposée par Enges est la bonne voie. Certes ce n'est pas la panacée, mais c'est une étape. Et en Suisse, beaucoup de grands projets se sont concrétisés grâce à des petits pas successifs. La marge de manœuvre de cette nouvelle commune sera moins grande que celle d'une commune régionale, mais elle sera malgré tout plus large que notre commune actuelle. Peut-être que cela sera une « *fusionnette* », Mais il y a quelques années une mini « *fusionnette* » s'est révélée être un bon choix politique, je veux parler de la fusion de Marin-Epagnier avec Thielle-Wavre.

D'autres pensent qu'il faut attendre plus longtemps pour lancer le projet idéal d'une fusion régionale. Il existe de nombreuses entités qui doivent être renforcées afin de préparer une grande fusion future. Je pense à la COMUL, au RUN, aux syndicats.

Quel que soit le périmètre du projet, la vraie vision politique ne pourra appartenir qu'aux élus de la future commune fusionnée. C'est pour cette raison que le groupe socialiste accueille favorablement la création d'une commission de fusion dont les deux objectifs sont :

1. Répondre aux conclusions figurant dans le PV du 7 juin 2018.
2. Étudier d'autres alternatives de rapprochements entre communes.

Avant de conclure, le groupe socialiste vous propose les membres suivants :

- Philippe Glardon
- Julia Soorekha Bhimjee
- Manuel Costa

Je vous remercie. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** procède au vote pour la création d'une commission de fusion qui est acceptée par 32 voix et 2 abstentions.

La présidente demande aux membres élus de s'approcher d'elle en fin de séance afin de définir une date pour la séance constitutive.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'acceptation d'un don d'un tableau par Madame Jeannine Perez

En raison d'un lien de parenté direct avec Madame Jeannine Perez et bien qu'il n'y ait aucun enjeu financier, **la présidente** passe le témoin au **vice-président** Lionel Rieder qui traitera du point 7, conformément à l'article 26 du règlement de commune,

👉 **La présidente** quitte la salle.

Le vice-président donne la parole au Conseil communal.

Yanick Butin (CC) : « Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs, une habitante de La Tène, Madame Perez, et aussi une artiste peintre, s'est approchée de nous il y a quelques mois de cela pour nous faire don du tableau présenté. Nous l'en remercions et il ne nous reste plus qu'à l'accepter. Merci. »

Le vice-président donne la parole aux groupes.

Ted Smith (GCD-PLRT) : « Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs, le GCD accepte le don de Madame Perez et la remercie vivement. »

Michel Muster (PSLT) : « Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste de La Tène est favorable à l'acceptation de ce don. »

Pierre-Olivier Maire (ELT) : « Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs, l'Entente de La Tène a aussi, bien évidemment, étudié ce point de l'ordre du jour. Il est toujours agréable de recevoir un don, d'autant plus lorsqu'il s'agit de quelqu'un qui habite la commune.

Ce tableau, plaisant à regarder, représente un coin de notre commune. C'est avec plaisir que nous accepterons ce don, et remercions Madame Perez de sa générosité. »

La parole n'étant plus demandée le **vice-président** procède au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, le **vice-président** procède à la lecture de l'arrêté article par article. Les articles n'étant pas contestés, le **vice-président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

👉 **La présidente** rentre dans la salle.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adhésion au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous demande d'accepter l'intégration d'un nouveau Syndicat de la sécurité civile du canton de Neuchâtel pour certaines raisons. Avant, j'aimerais vous informer sur le déroulement de ce Syndicat. D'abord, il y a le Syndicat des pompiers volontaires qu'on a voulu en 2015 (SPVL) et il y a l'organisation de protection civile.

Dans le SPVL, il y a 16 communes, donc 16 représentants qui forment le Syndicat intercommunal. Ce Syndicat a élu 5 conseillers communaux au comité exécutif qui s'appelle Comex. Dans le Comex, il y a une présidente qui travaille à 100%, deux membres de l'est qui sont des miliciens et deux membres de l'ouest qui sont à 50% depuis 2018. Ces 5 élus qui ont pris place au Comex ont été remplacés, il y a donc toujours 16 membres au Syndicat intercommunal et La Tène compte deux membres.

Dans ce Syndicat des pompiers volontaires, nous avons créé une commission financière et l'administration est gérée par la commune de Cortaillod, par un mandat de prestation à 130% environ. Les coûts pour notre commune en 2017 sont de 355'000 francs, comme vous avez pu le voir dans les comptes.

Depuis janvier 2017, le Comex travaille sur tous les règlements généraux du Syndicat régional de la défense incendie, constitution d'un nouveau syndicat, rapport du projet de l'arrêté, règlement financier et d'autres règlements plus spécifiques, les comptes et budget, les demandes de crédit, la nomination d'un bureau du Syndicat, création du SDIL (Service Défense d'Incendie du Littoral), gestion des sapeurs-pompiers volontaires et de leurs officiers, gestion du personnel du Syndicat, gestion des séances d'information, relations avec l'ECAP ainsi que sa convention, préparation des séances du Syndicat intercommunal et présentation des dossiers, suivi du courrier des pompiers, résolution des problèmes des sapeurs-pompiers, logistique des pompiers volontaires, etc.

A côté de ça, on a l'OPC à l'ouest, on a le centre et l'est. Nous faisons partie du centre. L'OPC, c'est aucun contrôle sur les dépenses, ni sur la structure. Coûts : 14 francs par habitant, soit environ 70'000 francs pour notre commune ; ce qui veut dire que nous recevons la facture en fin d'année et que nous la payons.

En juin 2018, le Conseil d'Etat a décidé que les communes ont l'obligation de s'organiser en 4 régions. Pour nous, c'est la région Littoral. Nous allons donc créer une gouvernance unique. En même temps, nous devons créer un OCRG (Organe de Conduite Régional). Après plusieurs réflexions, le Comex a décidé de présenter à l'AG du Syndicat intercommunal ce Syndicat unique, le SSCL, qui a été validé à l'unanimité.

Pourquoi un seul Syndicat ? Mêmes conseillers communaux, donc moins de séances et moins de frais. Meilleure synergie avec le personnel, ainsi que le matériel. Contrôle de l'opérationnel, adaptation d'un mandat de prestations au nom d'une commune siège, ce qui est très important. Le mandat de prestations doit fournir les détails des comptes, de l'opérationnel, la structure, la délocalisation, etc. Assurance sur les coûts vont paraître à la hausse selon le mandat de prestations pour une durée de 4 ans. Donc, sur nos syndicats, nous allons donner un mandat de prestations à une tierce personne, une commune ou un privé, et ce pour 4 ans.

Nous avons quand même quelque chose à étudier, à voter. On peut bien sûr refuser cette entrée dans le Syndicat, mais si on est seul après, le Syndicat va se créer et nous serons en mandat de prestations, donc nous paierons la facture en fin d'année et nous n'aurons plus de voix.

S'il y a plusieurs communes qui refusent, le Syndicat des pompiers volontaires reste, mais on nous demandera de créer autre chose. Soit un nouveau Syndicat, soit le Conseil d'Etat nous imposera de quand même créer un seul Syndicat et imposera une commune siège qui sera sûrement Neuchâtel. Voilà le choix. C'est donc pour cela que le Conseil communal vous demande d'accepter l'intégration du nouveau Syndicat du SSCL.

A noter que dans le futur, nous pensons également intégrer dans ce Syndicat les ambulances. Jusqu'à maintenant, les ambulances c'est la même chose et nous n'avons aucune idée de ce qui se passe dans cette organisation, nous recevons les factures et c'est tout. Dans quelques années, nous souhaitons intégrer les ambulances, et peut être même la police. Donc, nous pouvons intégrer d'autres structures dedans.

Pourquoi ce Syndicat ? Pourquoi est-ce que je vous ai montré ce qu'il a fait depuis 2017 ? La structure de base du Syndicat des pompiers peut venir dans celle de la nouvelle sécurité. La base est faite. Si vous avez d'autres questions sur certains points, par exemple financiers, je peux aussi y venir.»

La présidente donne la parole à la commission financière.

Jan Homberger (GCD-PDC), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 11 septembre, la commission financière a pris connaissance du rapport concernant l'adhésion au Syndicat intercommunal de sécurité civile du Littoral neuchâtelois avec attention et son contenu a rapidement été plébiscité par ses membres.

Selon la décision du Conseil d'Etat, la commune de La Tène doit intégrer la région Littoral. Sur proposition des exécutifs communaux, une gouvernance de la région à travers un Syndicat intercommunal regroupant la défense incendie et la protection civile a été validée. Cette décision a également été saluée par notre commission.

Les différentes variantes et les aspects financiers ont évidemment été aussi discutés et malgré une économie minime au départ et une vision financière à moyen terme relativement nébuleuse, les arguments du Conseil communal et une belle opportunité d'économie par rapport au regroupement des forces, tout en évitant une gouvernance à double, a convaincu les membres encore hésitants.

Vous l'aurez compris, la commission a accepté à l'unanimité des membres présents ce rapport et son arrêté et vous demande d'en faire de même. Merci de votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste de La Tène a étudié le rapport du Conseil communal concernant l'adhésion au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL), comprenant le règlement général dudit Syndicat.

Sur le fond, le PSLT vous propose d'accepter l'arrêté. Ce qui de fait engage notre commune dans cet organisme intercommunal. A l'heure où on parle de fusions et regroupements de communes, à l'heure où on parle de régionalisation, ce projet est dans l'air du temps. Il est réjouissant de constater que les collectivités publiques prennent conscience de la nécessité de s'organiser dans le principal but de gagner en efficience.

Cependant, sur la forme, le PSLT relève un élément de l'organisation plutôt navrant. En effet, à la lecture du règlement du Syndicat, il apparaît que les Conseils généraux de toutes les communes rassemblées, n'ont aucune représentation au conseil intercommunal qui est le législatif du Syndicat et nous trouvons regrettable qu'aucun représentant législatif soit présent à l'image des autres syndicats dont fait partie la commune de La Tène, comme on peut l'entendre en lisant l'Art. 3.5 de la Section B. Or, si on se réfère aux autres syndicats dont fait partie la commune de La Tène, ce sont les Conseils généraux qui désignent leurs délégués. Ici la délégation au conseil intercommunal est de la compétence du Conseil communal.

Ceci dit, le PSLT réitère son invitation à accepter le rapport et l'arrêté pour l'adhésion au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois mais invite notre Conseil communal à rapidement demander une correction au règlement du SSCL pour que les Conseils généraux de toutes les communes soient représentés au conseil intercommunal. »

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 18 septembre écoulé, l'Entente de La Tène a examiné attentivement cette demande d'adhésion au Syndicat de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois.

Comme chacun le sait, dans quel que domaine que ce soit, la tendance actuelle et aux regroupements. Dès lors, il nous semble logique, ne serait-ce que par un souci d'efficacité et compte tenu des autres arguments développés dans le rapport, que la sécurité en général sur le Littoral, voire dans le canton, soit organisée d'une façon uniforme et optimale.

L'organisation politique, notamment, qui sera mise en place devrait permettre de maintenir les coûts à un niveau supportable pour les communes membres. L'Entente de La Tène se prononcera donc favorablement pour cette adhésion. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe centre-droit dira oui à la question qui est posée ici à l'unanimité des membres présents.

Il n'a qu'une demande : que cette mutualisation ne permette pas seulement de maîtriser l'augmentation des coûts mais permette de les réduire. Nous avons perdu notre caserne des pompiers, nous nous sommes faits couper le nez, tâchons désormais d'être au moins beaux ! »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais répondre au groupe socialiste qui demandait si les conseillers généraux pouvaient venir au Syndicat. Le Comex a proposé ce point de vue au Syndicat intercommunal lors du règlement et cela a été refusé. Je ne me rappelle plus de la raison de ce refus, mais c'était pratiquement à l'unanimité.

Et pour répondre à la question financière du groupe centre-droit, oui, ce sera le grand travail du Comex et du conseil intercommunal de réduire de plus en plus la facture. Dans le rapport, on mentionne des chiffres un peu aléatoires, par exemple les 100'000 francs des échelons automatiques ; c'est une vision, un plan financier, un budget pour un syndicat qui n'est pas encore créé, puisque que les communes doivent voter. De plus, ce sera le conseil intercommunal qui devra voter sur le mandat de prestations. Ici, le plan financier dicte par exemple qu'il y a une petite marge négative à l'administration du Syndicat, par contre il y a une augmentation pour la défense contre les incendies. Cette augmentation est induite par les échelons automatiques. C'est seulement pris pour l'instant par la masse salariale actuelle, avec 1,5% en moyenne d'échelons automatiques. C'est pour cela que nous avons environ 100'000 francs d'écart à chaque fois. Mais entre les synergies, nous devons bien trouver des compensations. La commune qui prendra ce mandat devra trouver des synergies pour baisser les coûts. On voit par exemple que nous devons avoir 50'000 à 200'000 francs de synergies pour descendre un peu les coûts. On voit aussi que l'organe n'y coupe pas, même s'il n'y a pas de Syndicat, on aura 65'000 francs en 2019 qui viendront, Syndicat ou pas.

Même avec un plan financier très pessimiste, nous arrivons quand même à diminuer les coûts. Dans le contrat de prestations, il y a un paragraphe qui définit bien que ce contrat de prestations ne pourra pas augmenter pendant 4 ans. Ils ont une somme à disposition et s'ils font mal leur travail et que les coûts augmentent, c'est eux qui paieront, ce n'est pas les autres communes. Après 4 ans, il y aura un nouveau contrat de prestations avec une limite ou pas. Mais pour les 4 prochaines années, il est sûr que les coûts de prestations ne pourront pas augmenter. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci. Maintenant nous pourrions travailler sur notre deuxième but, à savoir, baisser la facture de la sécurité et promouvoir les sapeurs-pompiers volontaires. Aujourd'hui, nous sommes la 3^e commune à avoir dit oui, Cornaux et Milvignes ayant déjà accepté. Merci beaucoup. J'espère que l'on pourra réussir dans nos projets.

9. Motion du groupe centre-droit concernant l'introduction de l'apprentissage précoce de l'allemand par immersion à La Tène

La présidente donne la parole à l'auteur de la motion.

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous avez tous lu la motion donc je ne vais pas la développer ici. Par contre, comme va le dicton, l'image vaut plus que mille mots, je vous propose de visionner une vidéo de 3 minutes tournée dans l'école primaire de Cornaux. »

[NDLR : La vidéo est disponible sur le lien suivant : <http://www.canalalpha.ch/cest-ca-lecole/cest-ca-lecole-lallemand-en-immersion/>].

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal est favorable. D'ailleurs, j'en ai parlé aux autorités scolaires il y a à peu près un an, et maintenant ça devient plus concret. On est favorable à étudier la chose et voir ce que l'on peut faire. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 18 septembre écoulé, l'Entente de La Tène a pris connaissance avec intérêt de cette motion.

Si nous trouvons l'idée intéressante et profitable pour les écoliers de notre commune, nous sommes d'avis qu'une telle proposition devrait plutôt se discuter au niveau cantonal, dans le cadre de l'organisation générale de l'école, afin que tous les élèves concernés puissent bénéficier d'une telle action à un même niveau.

Ceci dit, l'Entente de La Tène ne combattra pas cette motion. »

Julia Soorekha Bhimjee (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les membres de la section socialiste de La Tène ont débattu lors de la séance de groupe du 18 septembre 2018 concernant l'introduction de l'apprentissage précoce de l'allemand par immersion à La Tène.

Le groupe socialiste considère que c'est une très bonne initiative, sachant qu'une bonne connaissance de différentes langues est une plus-value dans notre vie quotidienne, qu'elle soit professionnelle ou personnelle.

De plus, nous vivons dans un monde en pleine croissance, caractérisé par un monde dynamique et innovant. L'apprentissage du multilinguisme n'est plus considéré comme un plaisir ou un luxe, mais comme une nécessité. Donner cette précieuse opportunité à nos jeunes qui veulent devenir les futurs leaders de demain est une initiative brillante que le parti socialiste ne peut qu'accepter.

La motion est acceptée à l'unanimité. Cependant, le groupe s'inquiète de l'intégration des petits élèves allophones. Il serait donc bon de considérer la meilleure approche qui pourrait être utilisée pour l'introduction de la langue allemande pour les élèves allophones et assurons-nous qu'ils ne soient pas perdus et abandonnent à la fin de la journée.

En vous remerciant de votre attention et encore une fois merci pour cette bonne et brillante idée. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** procède au vote de la motion qui est accepté par 32 voix et 2 abstentions.

Conformément à l'article 72 du règlement de commune, le Conseil communal est invité à étudier la question est à présenter un rapport sur ce sujet dans un délai de 6 mois.

10. Interpellations et questions

La présidente informe de la question de Laurent Suter concernant les importantes activités de la torchère ces derniers temps. Bien que cette question ait été déposée hors délai, le Conseil communal accepte exceptionnellement d'y répondre.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme l'a précisé Madame la présidente, le Conseil communal ne souhaite pas ouvrir une boîte de Pandore en répondant à des questions qui ne sont pas arrivées dans les délais. Mais au vu de l'actualité, il semblait aux yeux du Conseil communal opportun de s'informer. Un contact a été pris avec l'entreprise VARO qui exploite la raffinerie, et il nous a été expliqué la situation suivante.

Le 18 août, l'entreprise VARO a subi une panne d'électricité de grande importance sur la ligne de gare de 60 kV du Groupe E qui a duré plusieurs minutes ; celle-ci a créé des arrêts brusques et imprévus des éléments de processus de raffinage, créant ainsi des réactions chimiques entraînant l'obturation des flux d'échanges liquides et gazeux. Le deuxième phénomène a lui été engendré par des problèmes de capacité au niveau du processus de dégazage suite à la coupure d'électricité précitée. Cela a entraîné une combustion plus importante qu'à la normale à la torchère. Comme l'émanation de fumée était importante, VARO a été contraint de pousser le système de désenfumage qui fonctionne sous la forme d'une injection de vapeur qui a entraîné un bruit important. Donc, selon VARO, le niveau de pollution n'a pas dépassé les normes en vigueur.

Ce qui est important c'est que VARO reconnaît que la communication n'a pas été à la hauteur. Seul un communiqué aux Autorités des communes voisines a été fait en date du 11 septembre 2018. Les médias n'ont par contre pas été informés. Le directeur précise qu'à aucun moment il y a eu un niveau de dangerosité plus élevé que d'accoutumée. Aucune comparaison ne peut être faite avec l'accident majeur dans une raffinerie allemande, en Bavière notamment. Le directeur de VARO précise finalement qu'il va entreprendre des actions internes pour l'amélioration de la réactivité nécessaire au niveau de l'information et déclare ouvertement que cette situation n'est pas normale et que la population est en droit d'être correctement informée.

Voilà Mesdames et Messieurs, cet incident a généré selon la question du dépositaire une situation particulière à la torchère de la raffinerie, vous l'aurez compris. »

11. Lettres et pétitions

Néant.

12. a) Communications du Conseil communal

Maurice Binggeli (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous avez tous déjà entendu parler des 10 ans de la fusion qui ont été commémorés le 24 février. Dans ce cadre, le Conseil communal a pensé à réaliser des balades. Ces dernières sont présentées sur un site que vous voyez derrière moi et qui s'appelle izi.travel. Il s'agit d'une application pour les téléphones ou les ordinateurs. Les collaboratrices de la commune, Sophie Matthey et Morgane Matter, ont mis en page ces balades. Il y en a 3 au total. La première a concerné la commémoration de la fusion qui a eu lieu le 24 février, le 3 juin il y a eu la balade Nature et le samedi 22 septembre aura lieu la balade réalisée par Jean Dominique Röthlisberger et Jean-Jacques Masson qui a pour thème « Mémoire et bâtiments ». Pour vous donner envie de venir à Closel-Bourbon à 16h00 samedi, vous voyez sur le site les différents points qui vont être traités dans cette balade. Nous allons donc nous promener tous ensemble et Monsieur Masson et Roethlisberger vont nous expliquer l'histoire du hameau de Thielle et du Closel-Bourbon. En allant sur les différents points, vous pouvez voir qu'il y a un texte que vous pouvez découvrir lors de votre balade. Je vous invite alors à venir à 16h00 à Closel-Bourbon samedi après-midi. Un apéritif suivra la présentation. Je crois que j'ai tout dit et j'espère vous voir nombreux. Merci. »

b) Communications du bureau du Conseil général

La présidente informe du courriel du 12 septembre 2018 de Monsieur Jean Dominique Röthlisberger rappelant son souhait énoncé lors de sa démission du Conseil général le 14 juin 2018, soit d'offrir un apéritif lors de la séance de ce jour. Toutefois, l'ordre du jour de cette séance étant déjà chargé, la présidente informe qu'il a été convenu avec l'administrateur communal de reporter l'apéritif à la séance du 13 décembre 2018 qui est consacrée au budget et qui sera précédée également d'un repas.

13. Divers

Ted Smith (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la dernière séance du Conseil général, notre groupe a commis un impair. Nous n'avons pas remercié en bonne et due forme le président sortant et voilà l'occasion aujourd'hui de corriger cette erreur. Nous offrons un présent à notre ami Jan pour son excellente présidence.

- Applaudissements -

Nous offrons également un présent à notre présidente qui semble déjà sur la bonne voie. »

- Applaudissements -

La présidente adresse ses remerciements au groupe centre-droit.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** adresse ses remerciements au Conseil général, au Conseil communal et à l'administration et clôt la séance à 22h15

- Applaudissements -

La rédactrice du procès-verbal

I. Challandes

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

N. Chassot

P. Mattmann

Pôle de développement économique EST

Présentation au Conseil général

20 septembre 2018

DEPARTEMENT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
Service de l'aménagement du territoire

1

Objectifs de la rencontre

- Présenter les raisons qui ont amené le canton à souhaiter la réalisation d'un pôle de développement cantonal à La Tène
- Partager l'état actuel du projet, les études menées ainsi que les démarches entreprises à ce jour
- Assurer une information complète du Conseil général avant d'engager le dialogue avec les commissions communales
- Permettre à chacun-e de poser ses questions et d'exposer ses préoccupations, afin d'assurer leur prise en compte dans la suite du processus

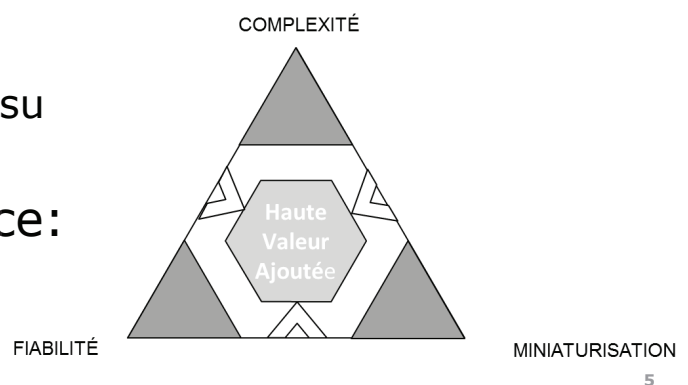
Déroulement proposé

1. Pourquoi un pôle de développement à La Tène?
2. Pourquoi la localisation retenue a-t-elle été choisie?
3. Quelle visage pour le futur pôle?
4. Quels équipements sont nécessaires?
5. Quelles étapes sont prévues?
6. Qu'est-ce que ça rapporte à la commune?
7. Quand et comment les décisions doivent être prises?
8. Echanges et questions

Pourquoi un pôle de développement à la Tène?

Enjeux du développement économique

- Assurer la prospérité de notre canton en favorisant le développement d'un tissu économique innovant, vivant, vivace et diversifié
- Faciliter et accélérer la création de valeur ajoutée
 - Maintien et création d'emplois et de savoir-faire
 - Production de richesses
 - Valorisation du canton
 - Compétitivité de notre tissu
- Notre champ d'excellence:



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5

Etat de situation

- Les terrains valorisables rapidement et offrant un potentiel important sont très rares, voire inexistants sur le Littoral.
- Disposer d'un offre de terrains zonés et équipés, rapidement constructibles, ayant une surface adaptée (> 5'000 m²).
- Répondre à la demande :
 - d'entreprises neuchâteloise pour soutenir leur développement
 - d'entreprises internationales intéressées à s'installer dans notre région
- Les cantons voisins disposent d'un réserve foncière immédiatement disponible (Bienne, Seeland, Yverdon)
 - des entreprises se localisent à l'extérieur de notre territoire
 - perte de valeur / potentiel pour le canton.

Enjeux du développement démographique

- Le canton de Neuchâtel connaît une croissance de sa population plus faible que la moyenne depuis des années, en raison d'un flux intercantonal négatif.
- Parallèlement, la «couronne» du canton a connu une croissance rapide, de nombreuses personnes vivant dans la région s'installant dans les zones limitrophes.
- Il faut surmonter cette situation de déséquilibre, qui impacte négativement l'ensemble de la population neuchâteloise (répartition des coûts, vieillissement, perte d'attractivité pour les activités induites, poids politique, etc.)

Etat de situation

- Avec 20'000 pendulaires entrants pour seulement 10'000 sortants, le canton est un pôle d'emploi qui ne parvient pas à tirer pleinement profit de son dynamisme pour générer une croissance démographique
- Même si la situation s'est détendue au niveau cantonal, le Littoral neuchâtelois est en situation de pénurie de logements depuis plus... d'un quart de siècle !
- Parallèlement à la réforme de sa fiscalité et aux autres conditions-cadres, il est essentiel que le canton dispose d'une offre de logements de qualité pour renforcer son attractivité.

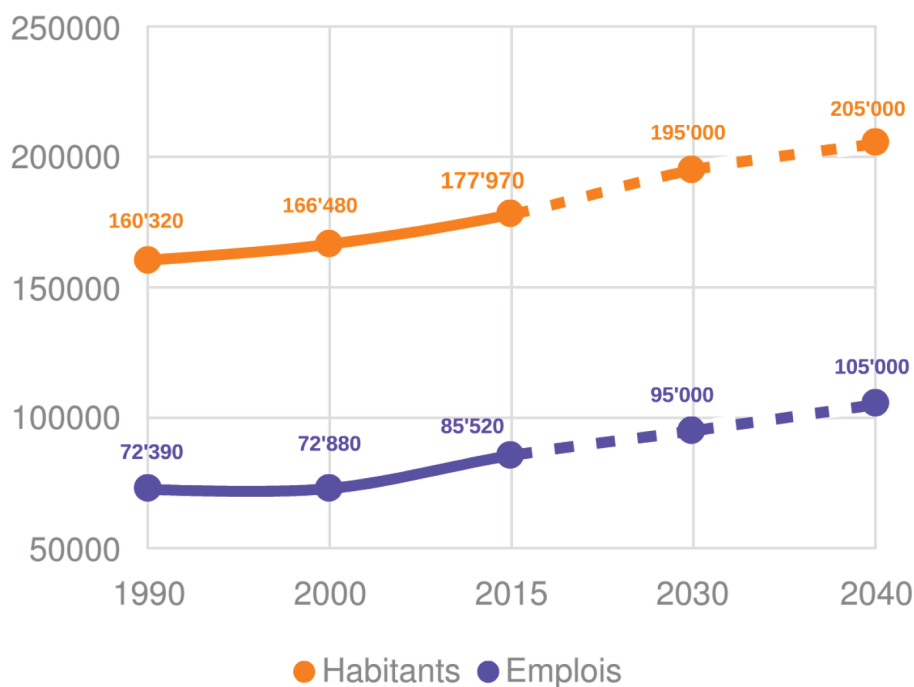
Enjeux de l'aménagement du territoire

- La loi fédérale sur l'aménagement du territoire exige que les cantons dimensionnent leurs zones constructibles de manière à couvrir leurs besoins à 15 ans, en fonction de leurs perspectives de croissance.
- L'objectif est de stimuler la densification et d'éviter un surdimensionnement de la zone constructible, qui induit une dispersion de l'urbanisation aux conséquences négatives:
 - Gaspillage des sols
 - Besoin de mobilité artificiellement accru
 - Utilisation sous-optimale des infrastructures
- Le canton doit faire approuver son plan directeur jusqu'en mai 2019, sans quoi il risque un blocage de son développement.

Etat de situation

- Globalement, le canton dispose de zones à bâtir surdimensionnées en regard de ses perspectives de croissance, tant sous l'angle économique que résidentiel.
- Cependant, les surfaces zonées sont souvent mal localisées et peu attractives, voire inconstructibles en raison de contraintes particulières.
- En regard de cette situation, le nouveau plan directeur cantonal prévoit de zoner et dézoner d'importantes surfaces, de manière à ce que les terrains constructibles soient attractifs et bien localisés. Parallèlement, des instruments sont déployés pour faciliter la densification.

Perspectives de croissance

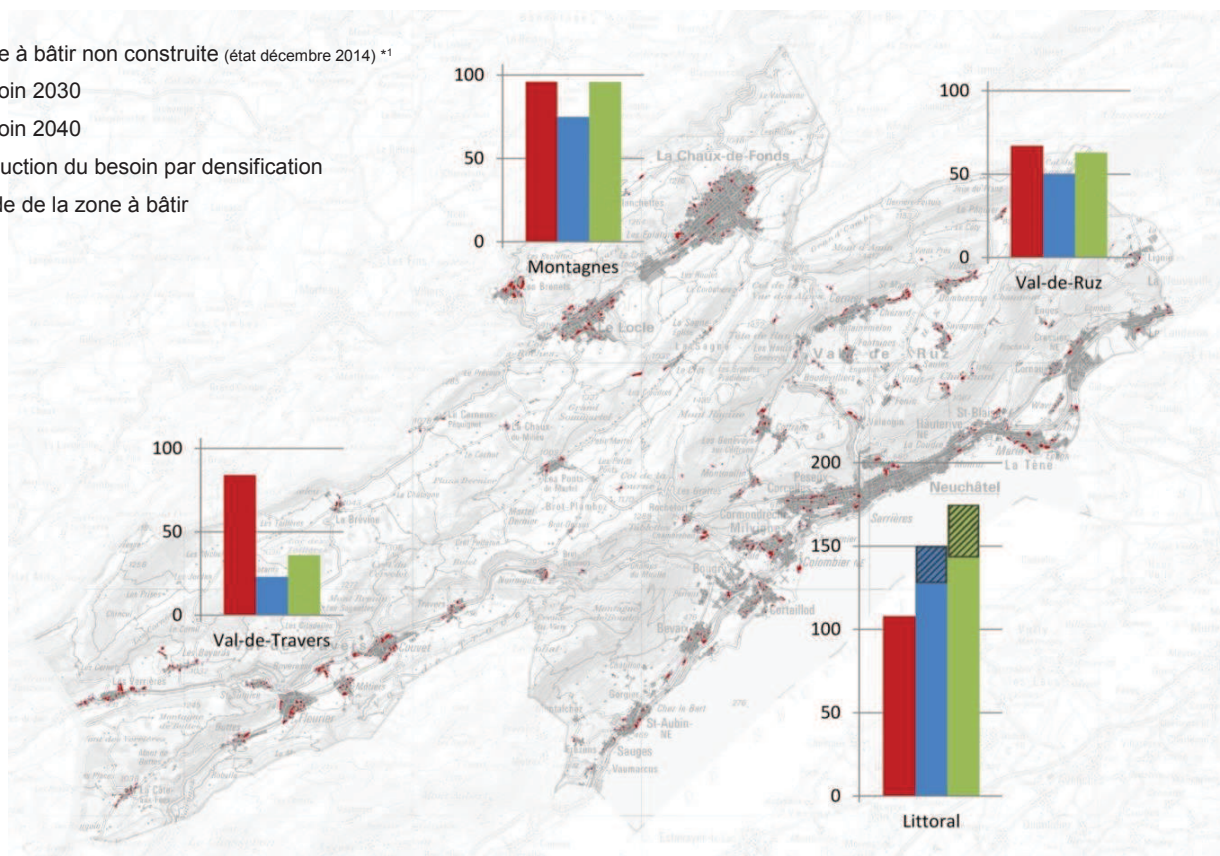


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

11

Bilan des zones à bâtir

- Zone à bâtir non construite (état décembre 2014) *1
- Besoin 2030
- Besoin 2040
- ▨ Réduction du besoin par densification
- Solde de la zone à bâtir

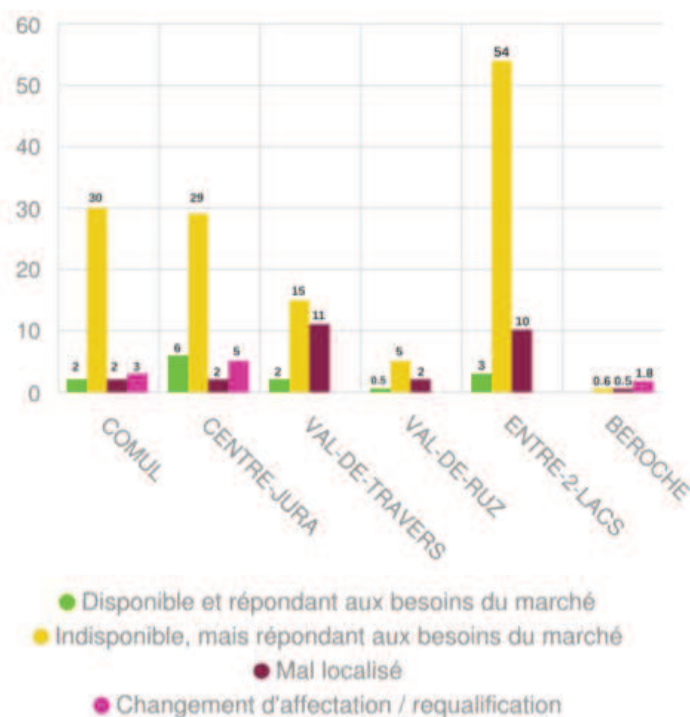


12

Management des zones d'activités

Constat:

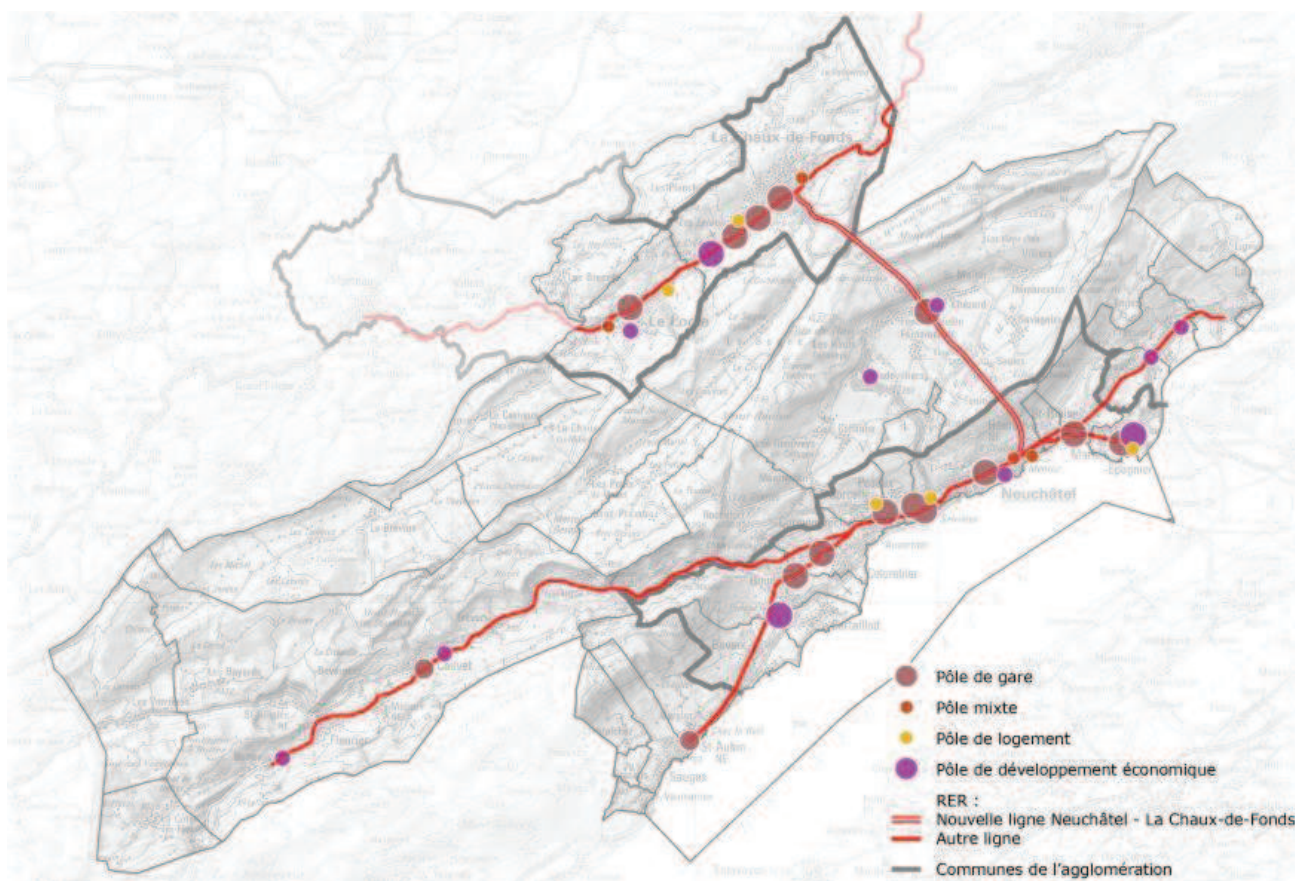
- La disponibilité des ZAE est insuffisante
- Maîtrise foncière
- Coordination U+T



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13

Politique des pôles



Valeur stratégique des pôles

	Potentiel d'accueil d'habitant-e-s/ emplois (HE)		Valeur économique (millions CHF)		
	HE supplémentaires dans les pôles	% de la croissance 2030-40	Terrains non construits	Terrains à densifier	Valeur totale
Sc. Statu quo	5'650	15	1'200	35	1'235
Sc. Médian	15'150	40	1'600	160	1'760
Sc. Haut	18'700	50	1'830	370	2'200

Intérêt pour l'aménagement du territoire et pour l'économie à mobiliser dans les pôles:
droits d'emption et de préemption légaux

Management des zones d'activités:

Les pôles doivent accueillir plus de 50% de la croissance des emplois...

	2015		2040
• Emplois (EPT)	85'522	+ 19'500 EPT →	105'000
• Capacité ZAE			
hors pôles	25'000	+ 3'500 EPT →	28'500
pôles	4'000	+ 10'000 EPT →	14'000

Management des zones d'activités:

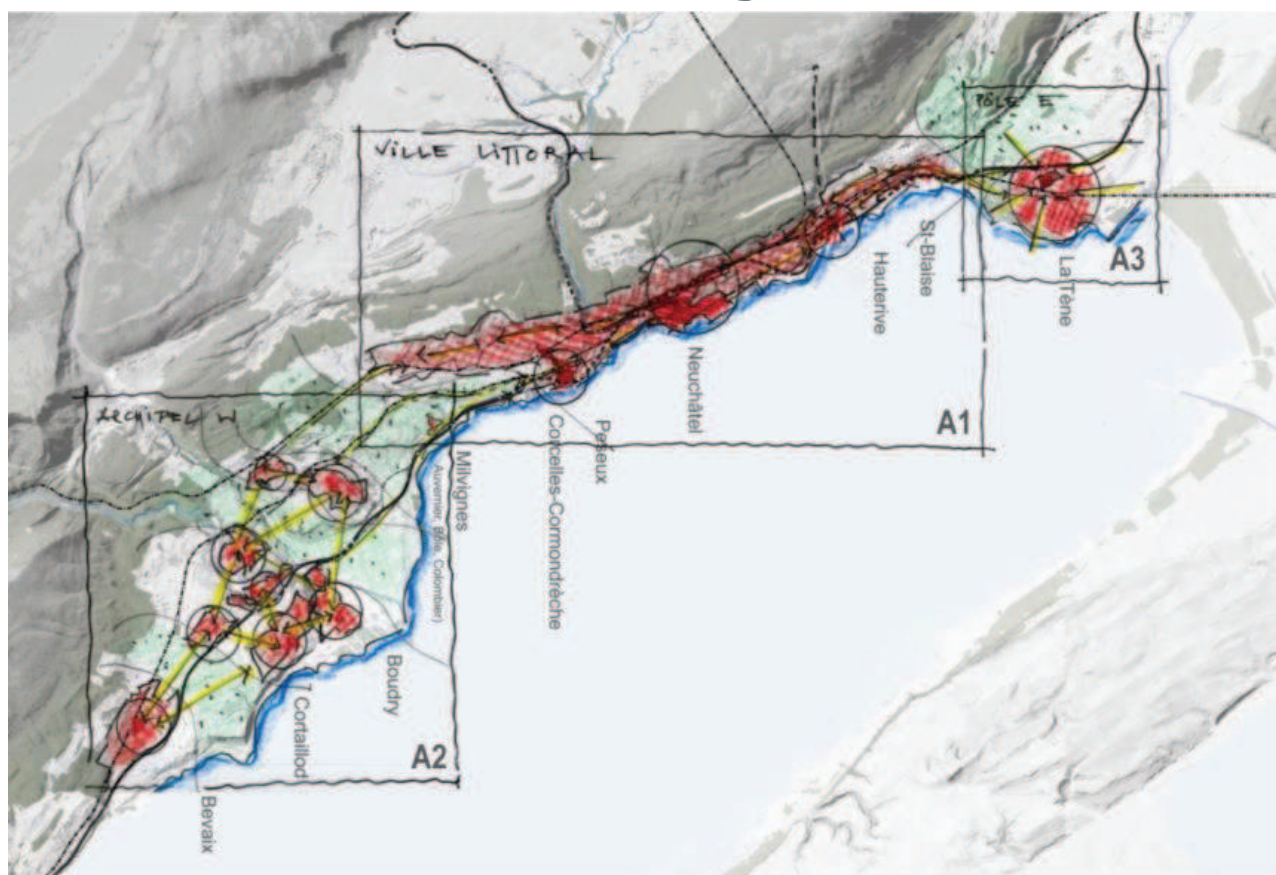
... sur 18% des surfaces totales dédiées aux activités économiques

	2015		2040
• ZAE hors pôles (56 emplois/ha)	(ha) 626	+ 21 ha →	647
• ZAE pôles (85-125 emplois/ha)	(ha) 98	+ 49 ha →	147
• Emprise SDA (pôles)			env. 20-25 ha

Pourquoi la localisation retenue a-t-elle été choisie?

Contexte

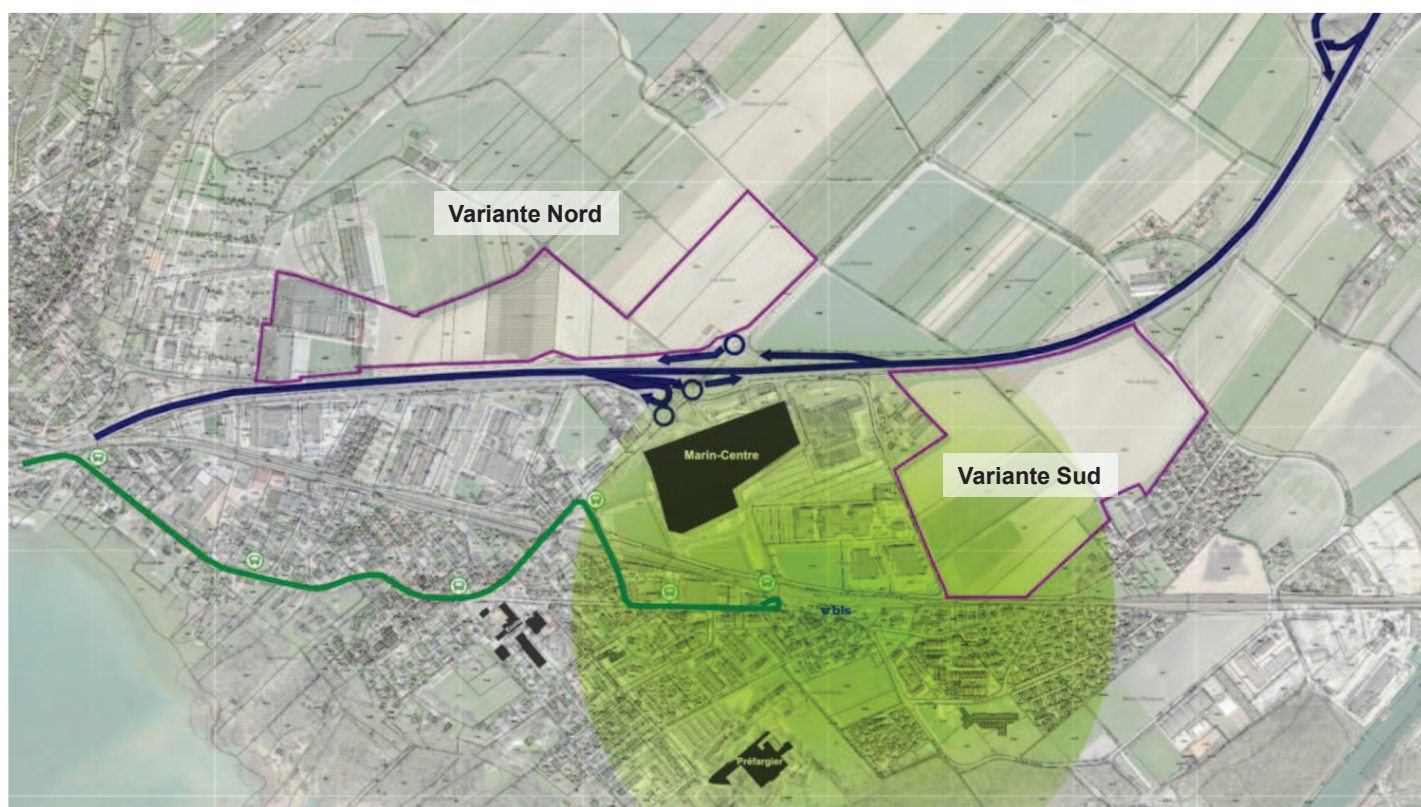
PDR COMUL Projet de territoire



19

Localisation du pôle

- Etude 2010



Localisation du pôle

- **Variante SUD a été approuvée par le Conseil fédéral dans le cadre du plan directeur en 2013.**

Il s'agit (art. 2 et 3 LAT) :

- d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, en maintenant une qualité de l'habitat appropriée;
- b.de créer un milieu bâti compact;
- b^{bis}.de créer et de maintenir un milieu bâti favorable à l'exercice des activités économiques;
- a.de répartir judicieusement les lieux d'habitation et les lieux de travail et de les planifier en priorité sur des sites desservis de manière appropriée par les transports publics.

Localisation du pôle

Paysage et urbanisation

	Variante Nord	Variante Sud
		
Paysage	- <i>Pas de limite au nord, risque d'étalement</i>	+ <i>Forte délimitation N5 et hameau d'Epagnier</i>
Urbanisation	-/+ <i>Requalification des serres, mais création d'une nouvelle entité urbanisée au nord de l'autoroute, sans réels liens avec l'agglomération</i>	+ <i>Bonne intégration dans le tissu bâti et dans la continuité d'activités existante, topographie favorable</i>
Emprise SDA activités	= 12-15 ha	= 16 ha
Coordination U+T	- <i>Eloignement à la gare et au réseau de transports publics</i>	+ <i>Proximité immédiate avec la gare et le réseau de transports publics</i>

Localisation du pôle

Transports publics

Variante Nord



Variante Sud



Coûts	=	=
Exploitation	- <i>franchissement nord: congestion et matériel roulant supplémentaire</i>	+
Liaison pôle-gare	- <i>Avec détour</i>	+
Desserte centres-commerciaux	- <i>Absence de desserte</i>	+
Liaison cyclable entre pôle et gare	-	+

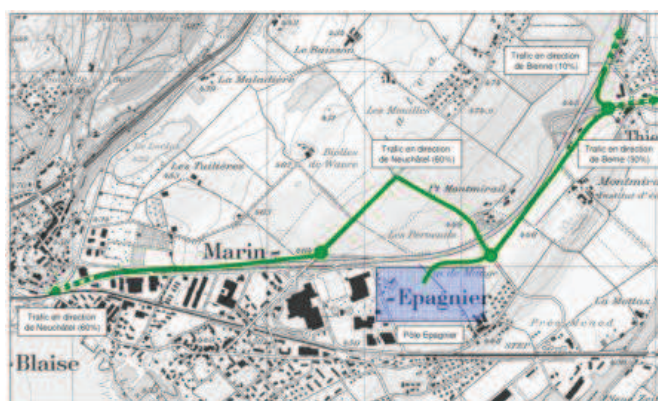
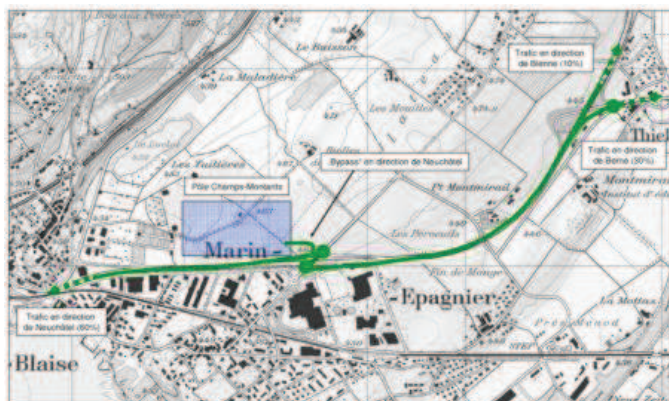
Comparaison des implantations

Accès routier

Variante Nord



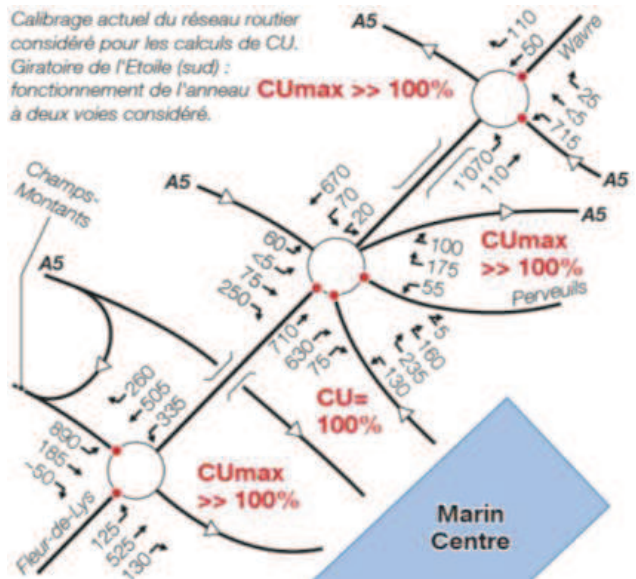
Variante Sud



Localisation du pôle

Accès routier

- Indépendamment de l'implantation du pôle, les trois giratoires de la jonction de Marin seront saturés à 2030.
- Une implantation du pôle au nord implique une utilisation accrue des giratoires par rapport à une implantation au sud



Situation



Paysage :

- délimitation par N5 et hameau d'Epagnier
- vues sur le Jura et Lac

Urbanisation :

- continuité de la zone d'activité existante
- topographie adéquate
- développement d'un quartier mixte (morceau de ville)

TP :

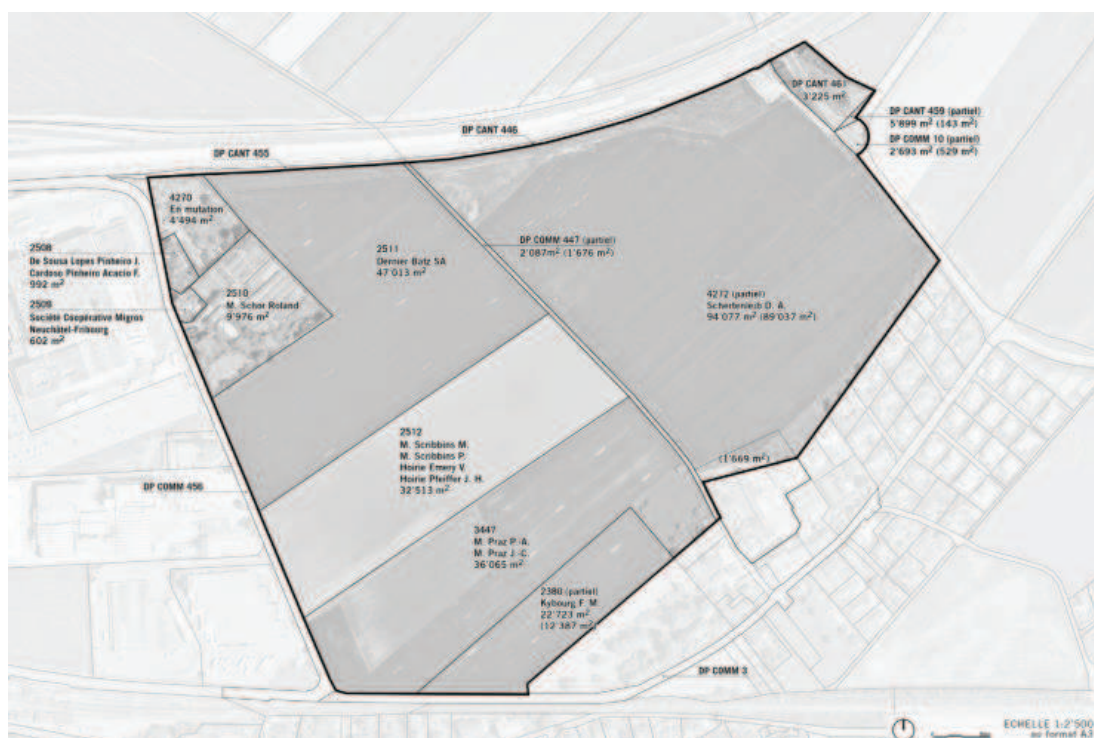
- proximité gare BLS
- prolongement ligne bus existante

Accessibilité routière :

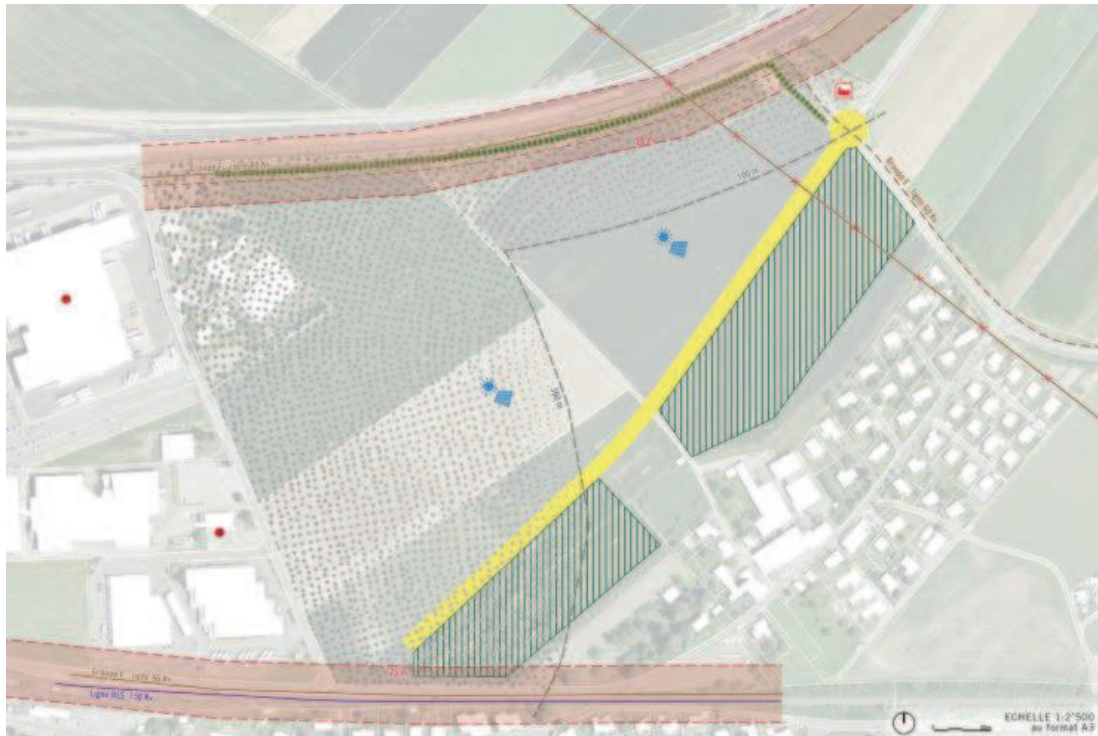
- sortie no 17 (Thielle)

Quel visage pour le futur pôle?

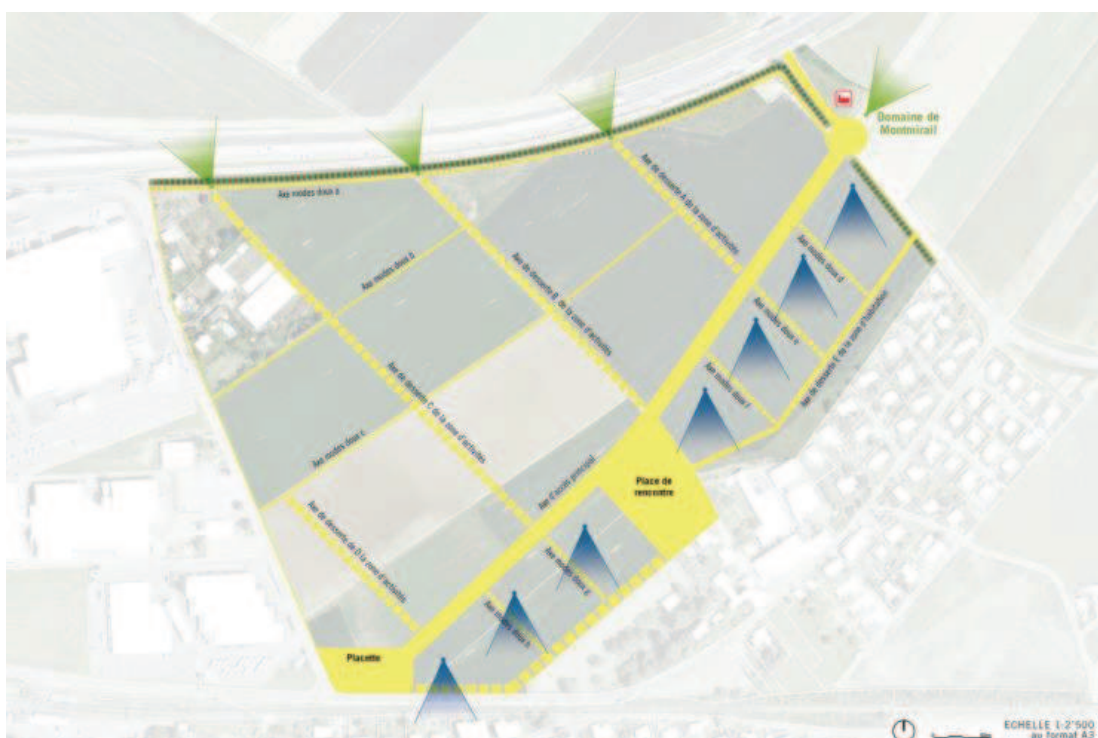
Parcellaire



Contraintes environnementales

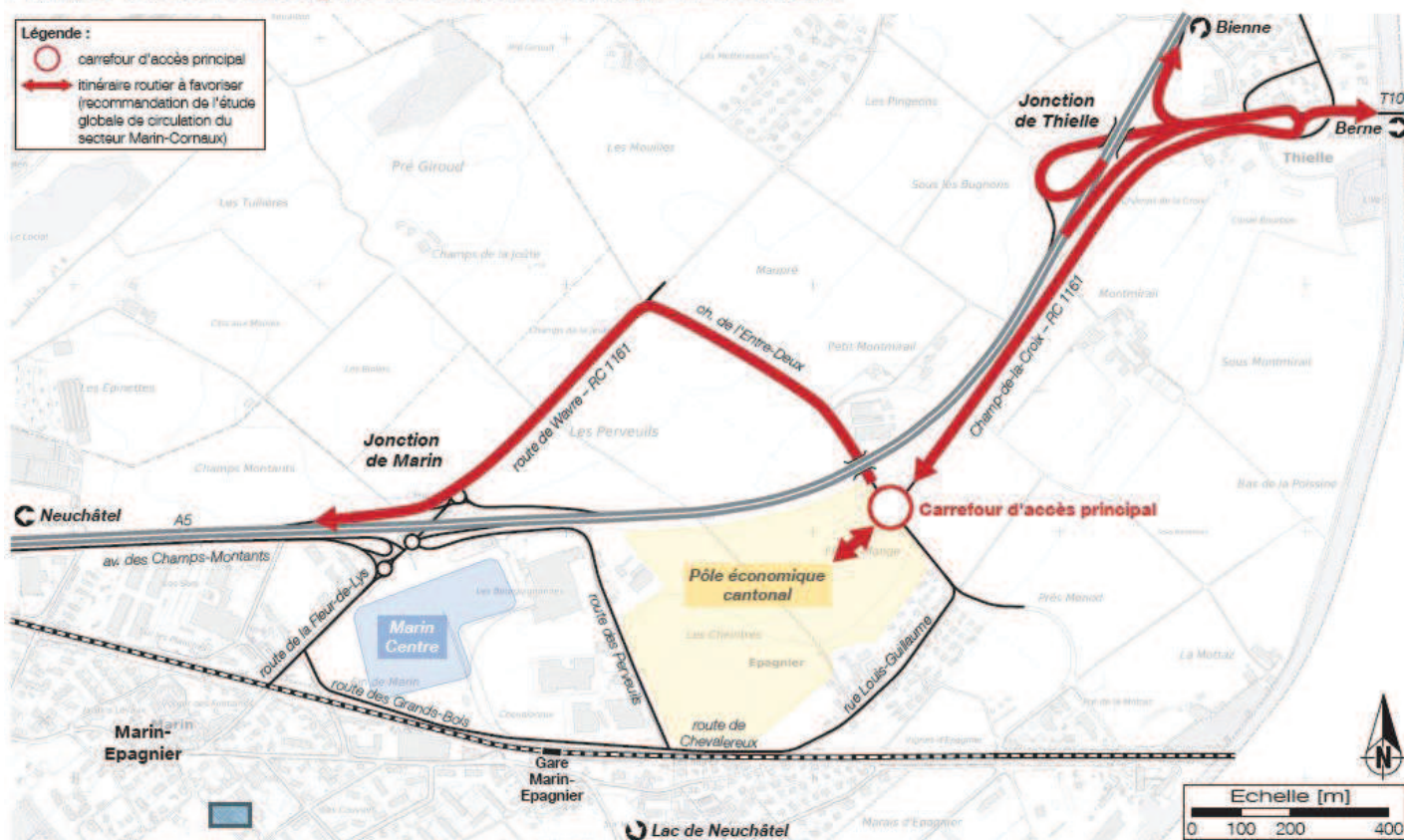


Structure du projet



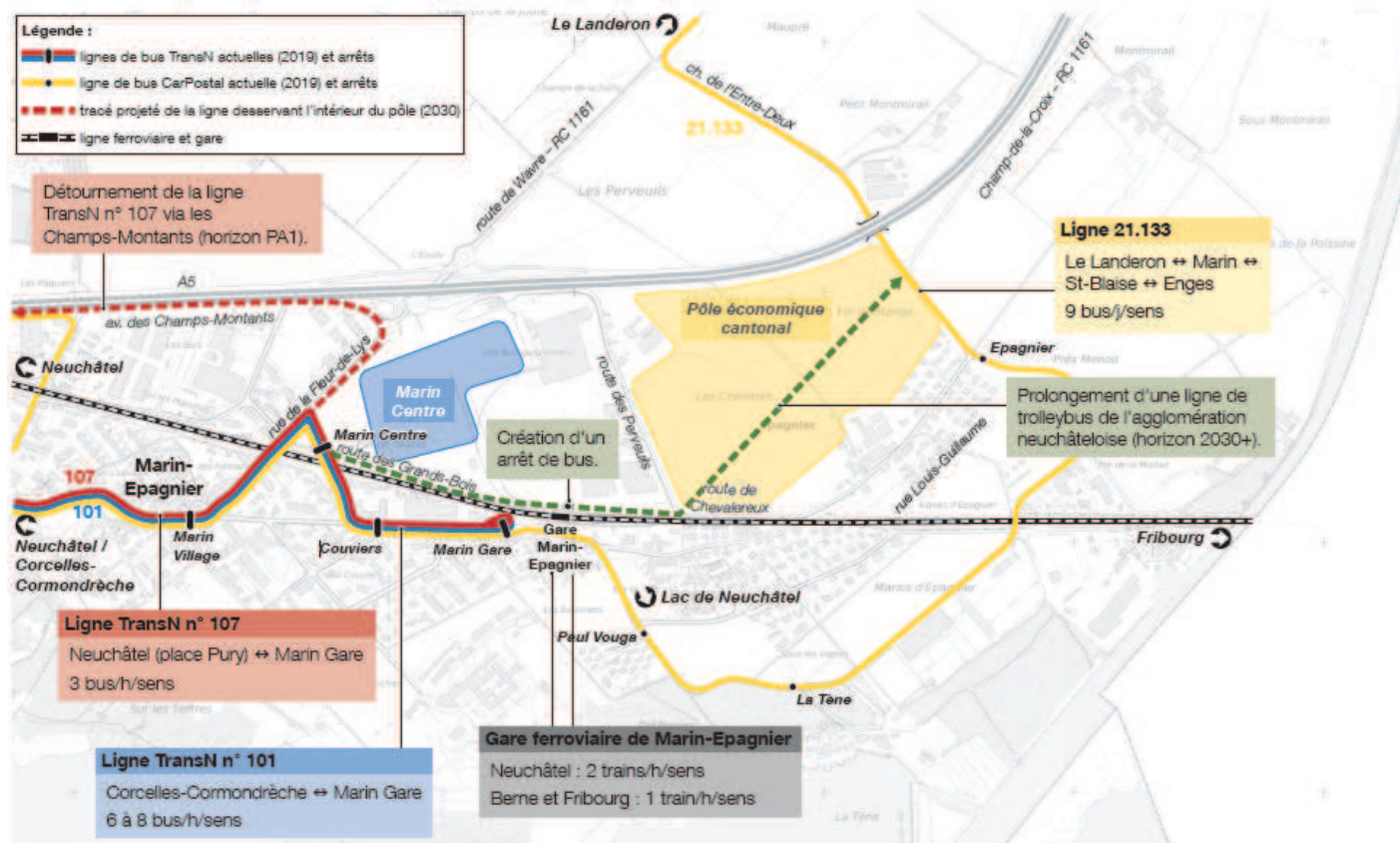
Principes d'accès TIM

Principes d'accès routiers généraux aux pôles économiques du Littoral Est



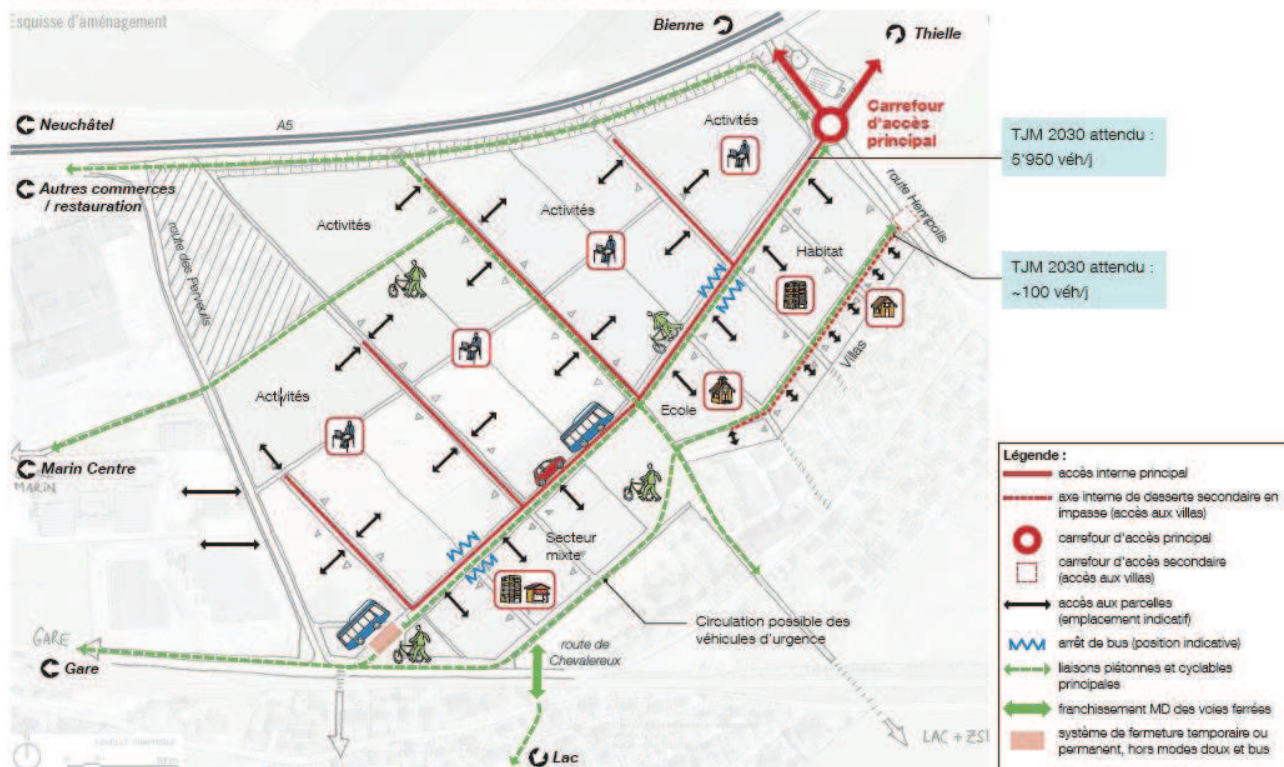
Accès TP

Offres de transports publics actuelle (état 2019) et projetée



Principes de desserte interne

Principes d'accès et de desserte interne "tous modes" recommandés



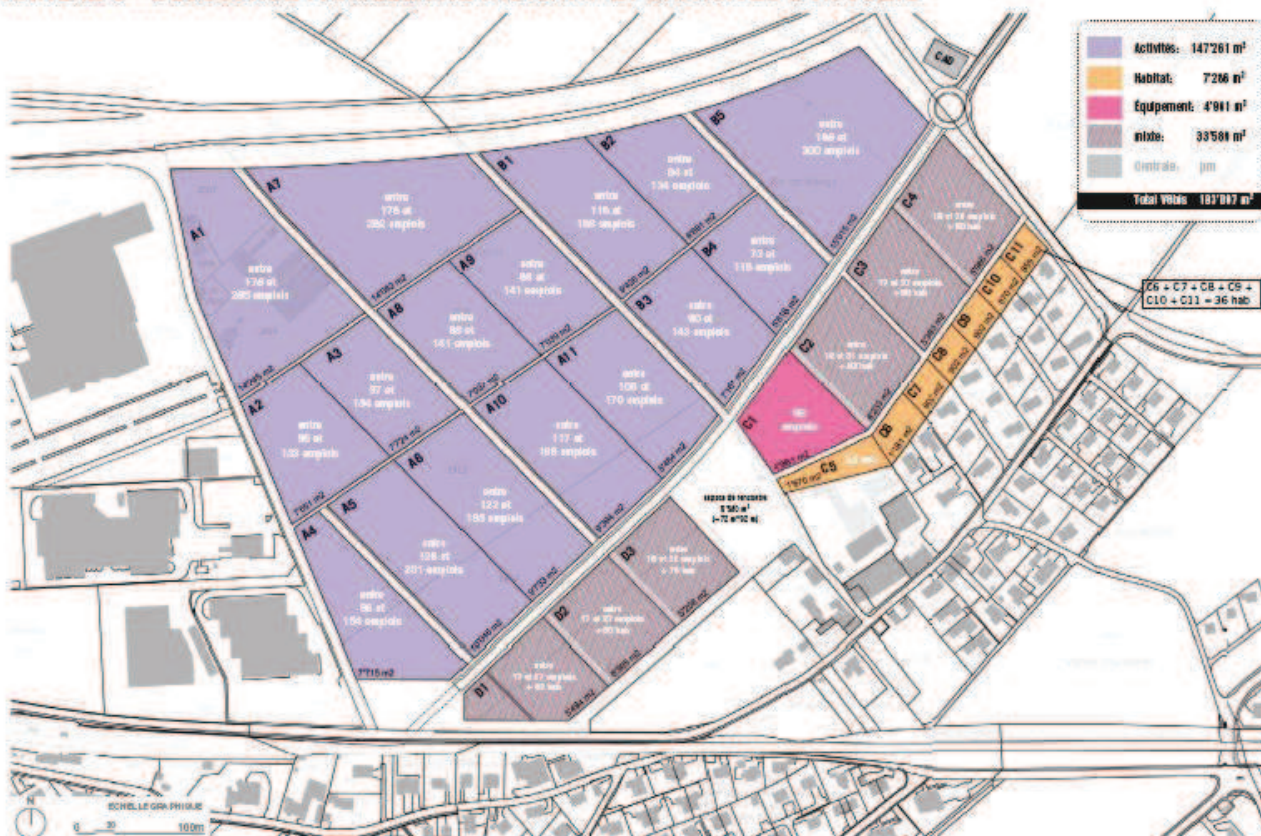
Synthèse accès



Synthèse du schéma directeur



ANNEXE 1 - DÉCOUPAGE PARCELLAIRE INDICATIF ET CAPACITÉS D'ACCUEIL

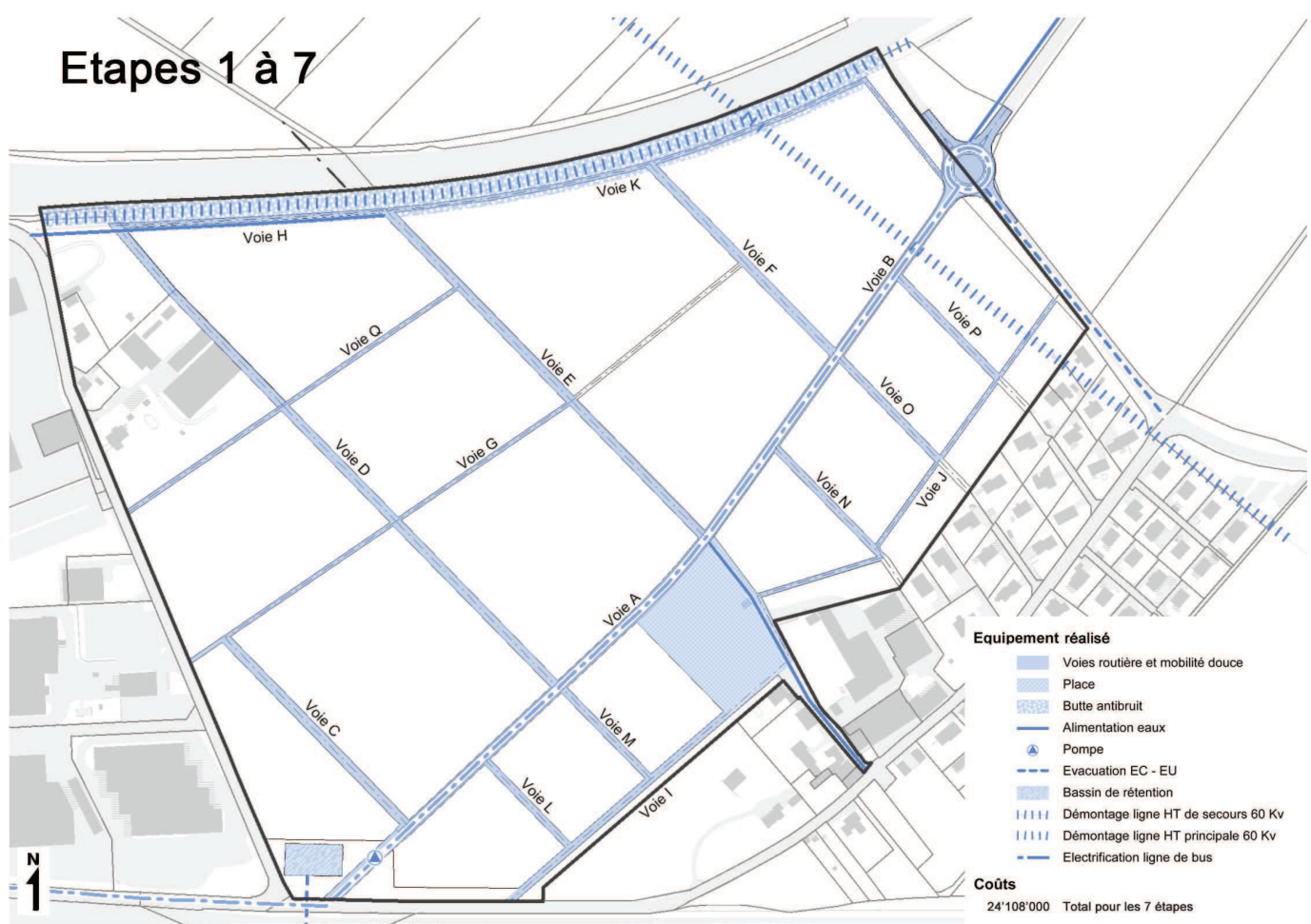




**Quels équipements
sont nécessaires?**

Equipement

- Etudes géotechniques
- Routes
- Giratoire d'Entrée Est
- Adduction en Eau Potable en Défense Incendie
- Evacuation eaux usées / claires
- Alimentation Electrique
- Présence Lignes Aériennes Haute Tension (HT)
- Téléréseau
- Chauffage à Distance (CAD)
- Electrification et prolongation ligne TransN

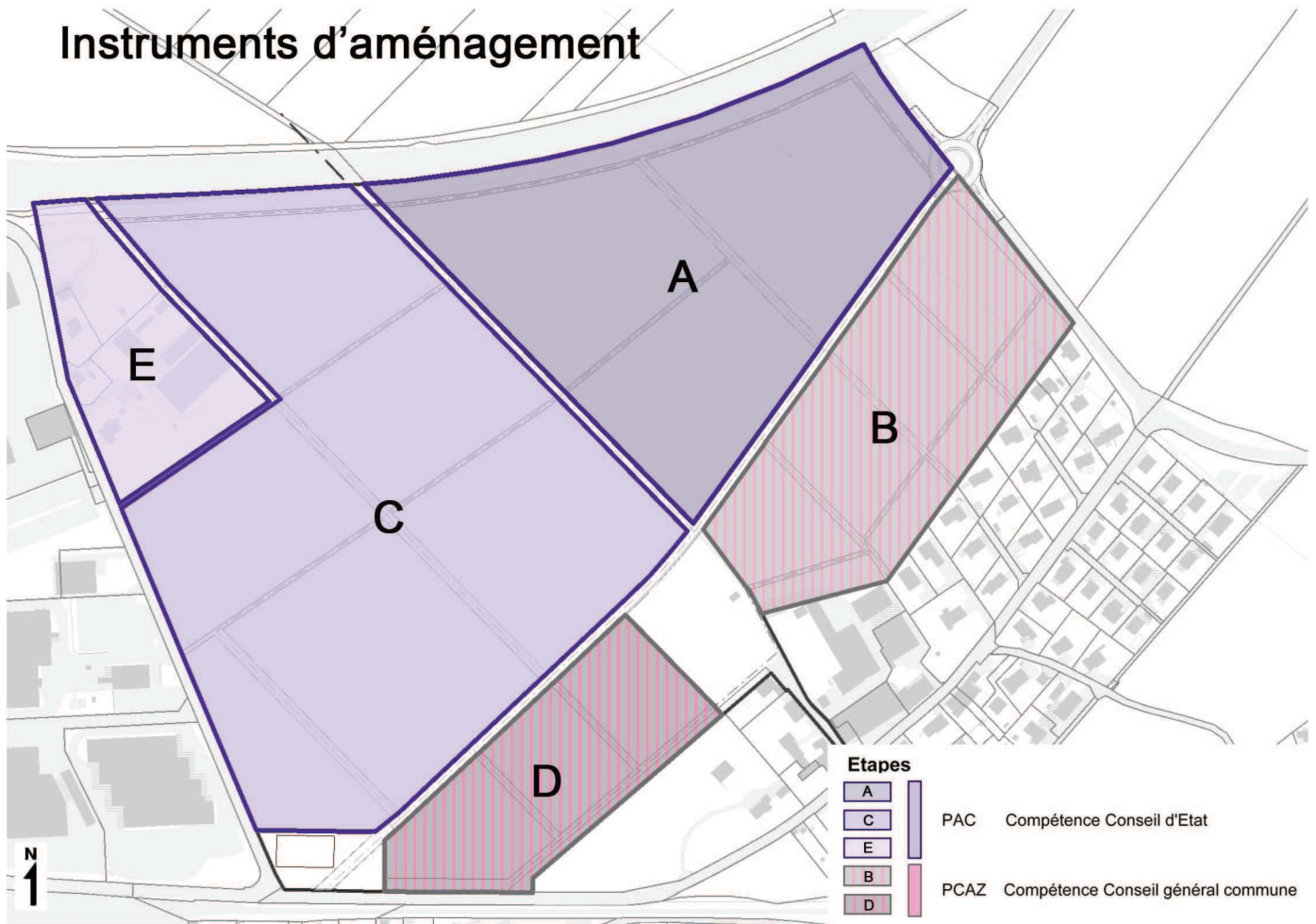


Coûts d'équipement

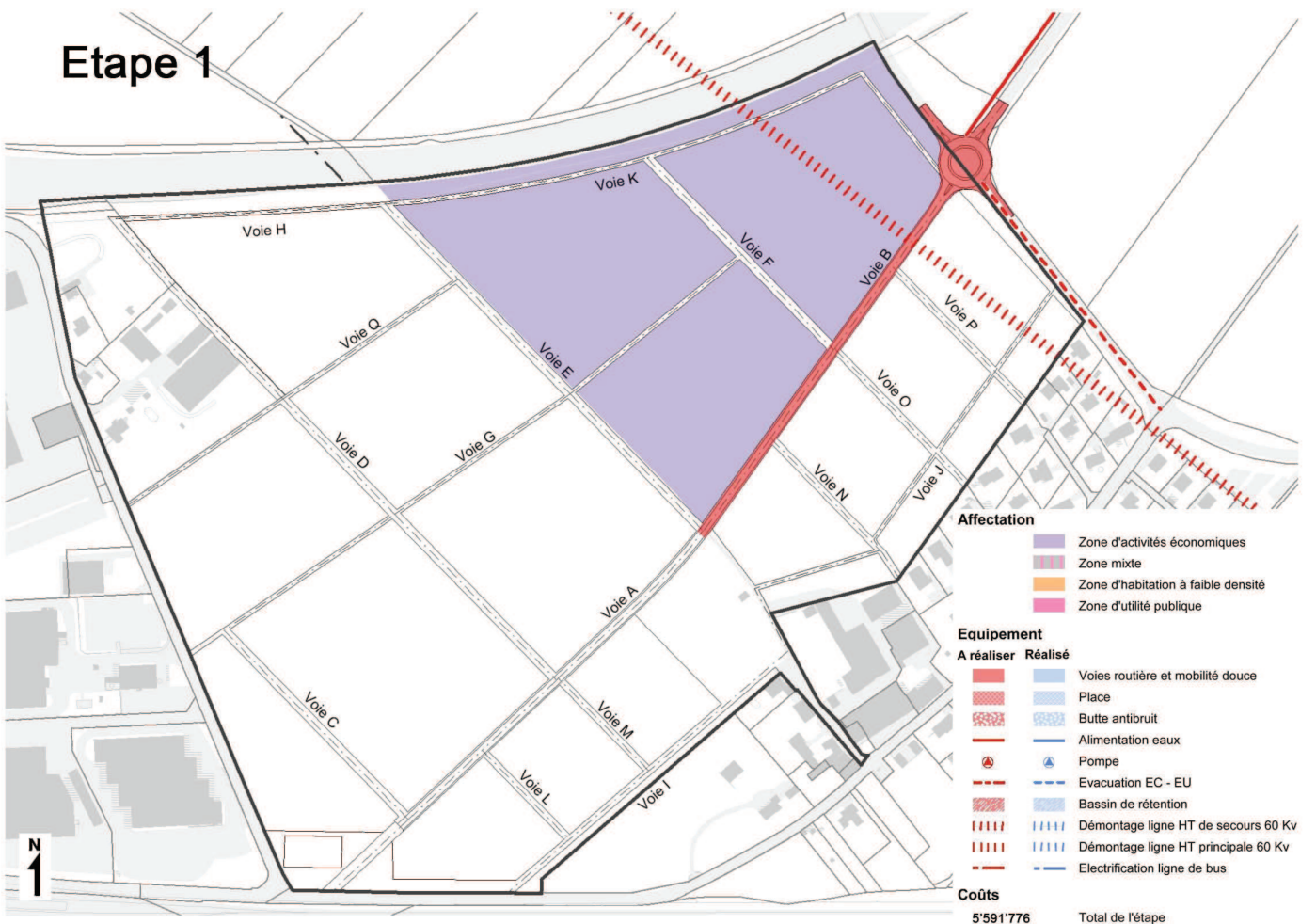
- Equipement intérieur pôle : 16'270'000.-
(routes, places publiques, adduction d'eau, évacuation des eaux, éclairage publique)
- Equipement extérieur pôle : 1'340'000.-
(raccordement, assainissement canalisations)
- Evacuation ligne HT : 2'250'000.-
- Projet CEne : 1'000'000.-
- Ligne TP : 2'250'000.-
- Frais : 1'000'000.-
- Total : 24'110'000.-

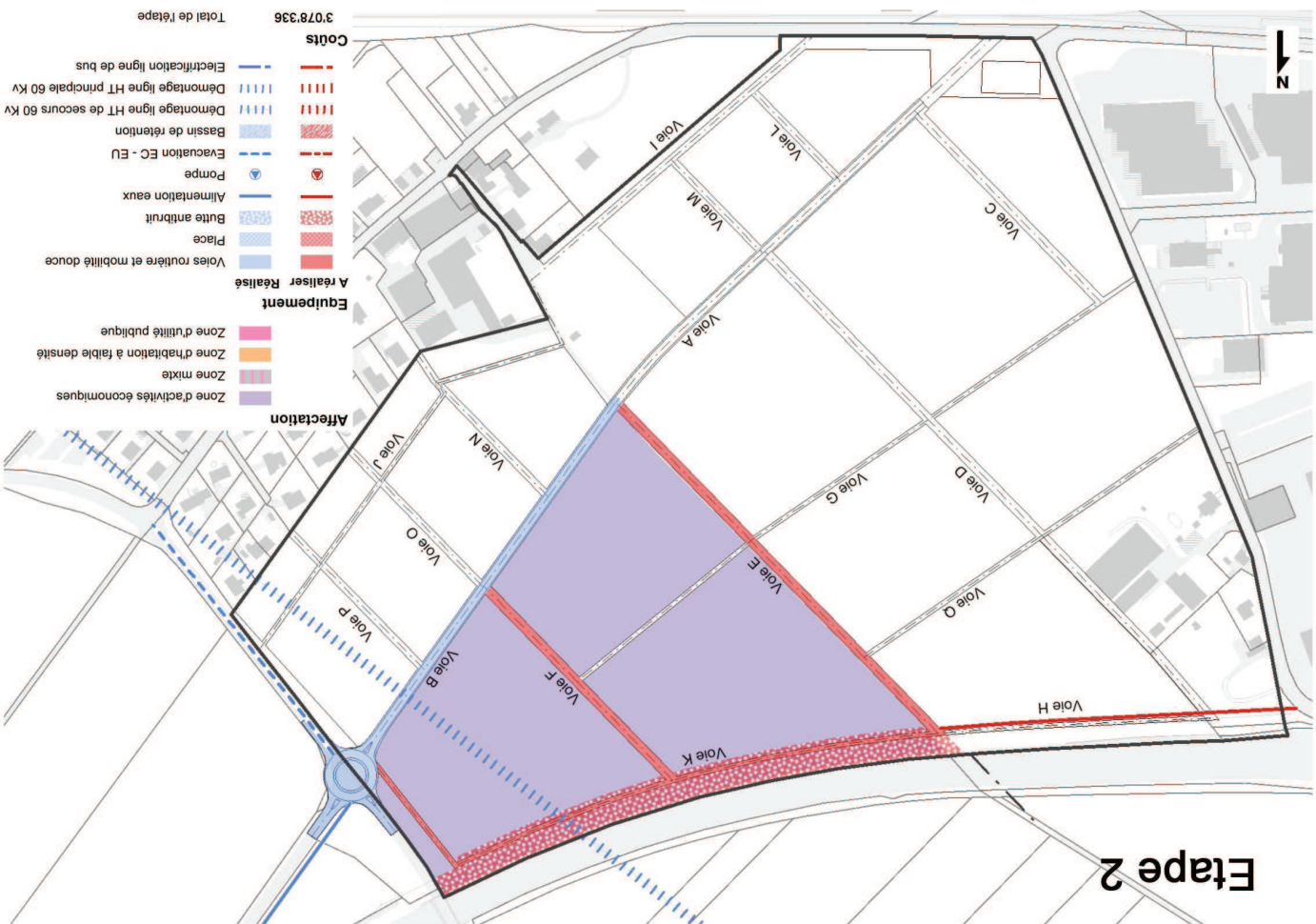
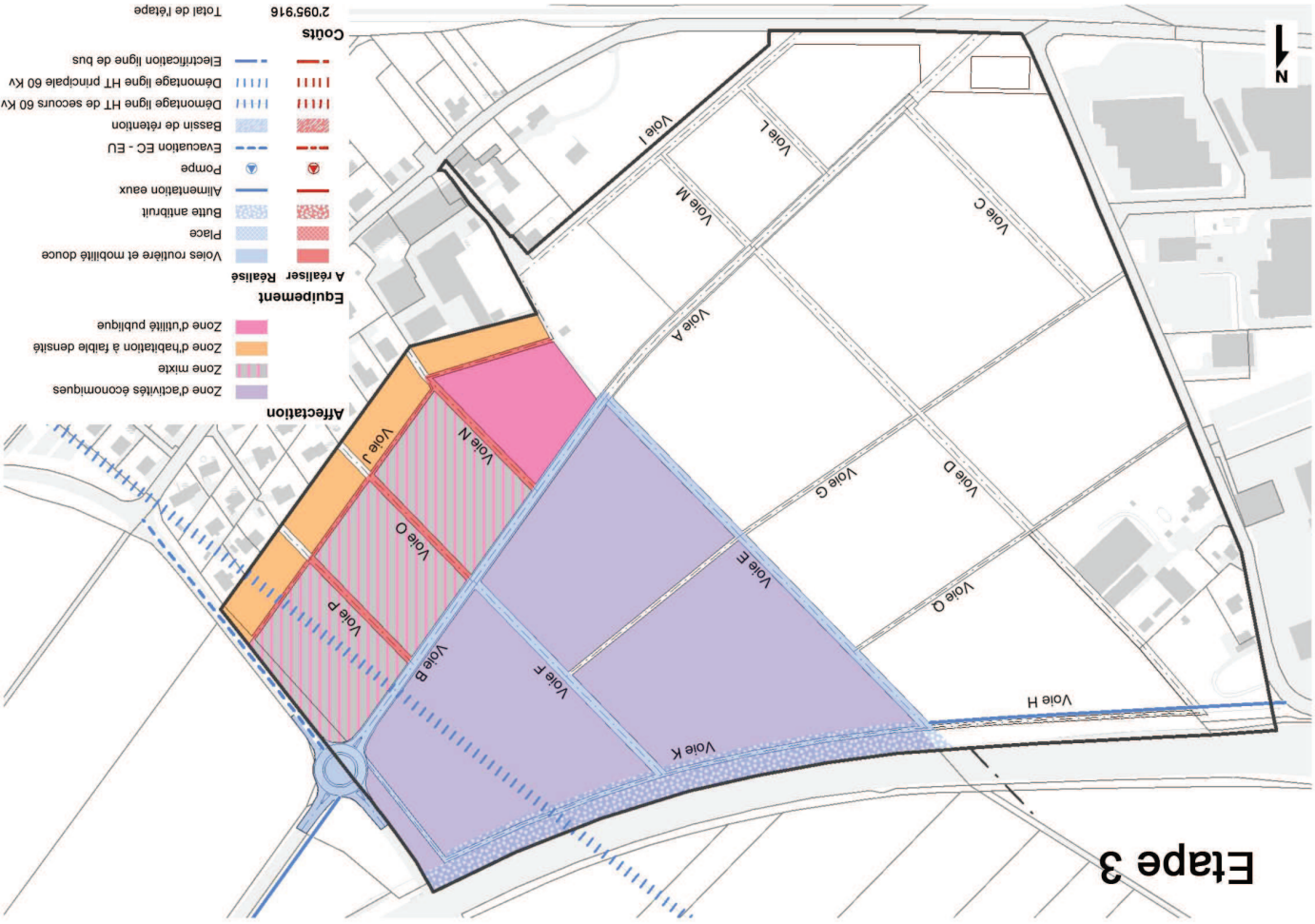
Quelles étapes sont prévues?

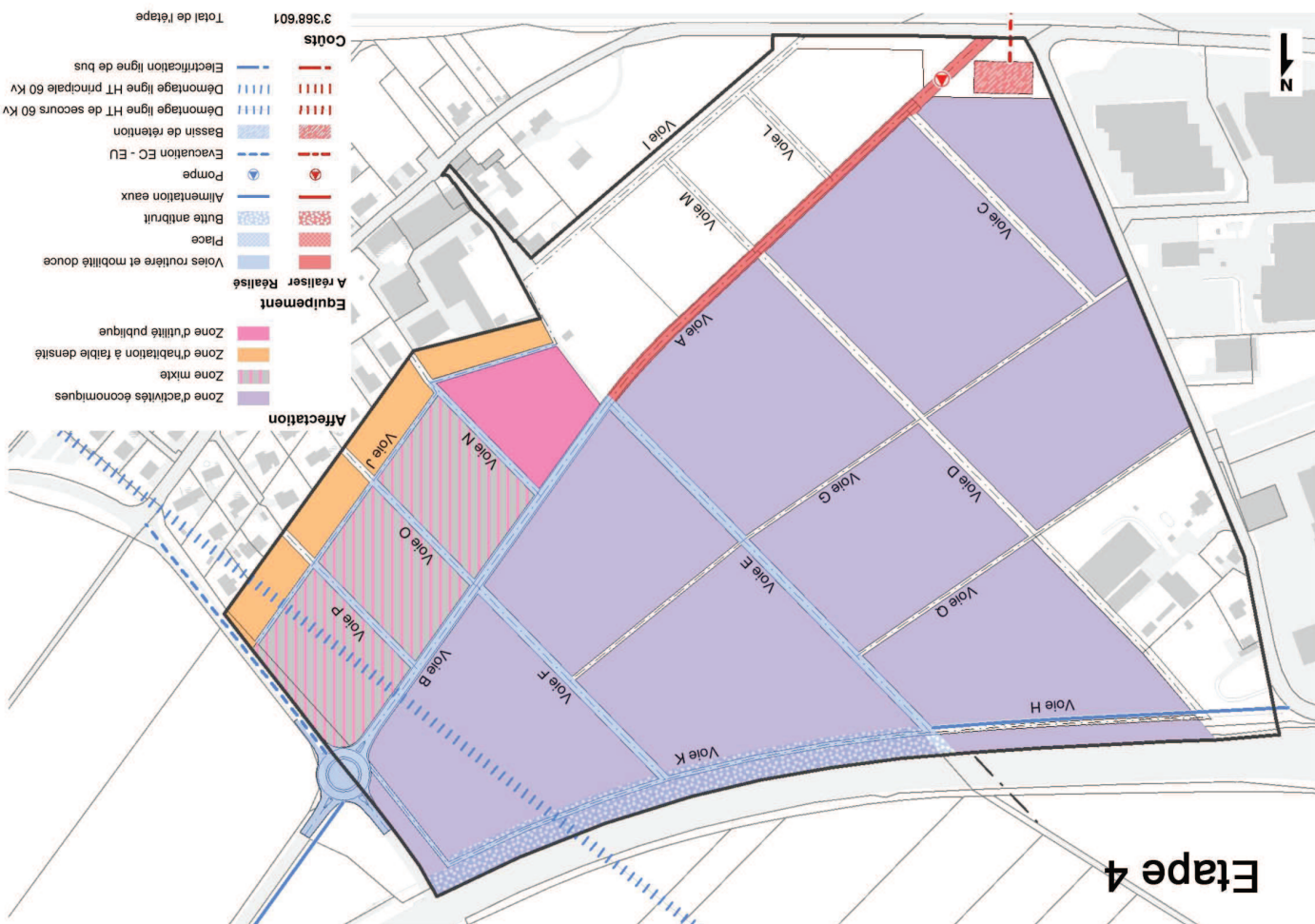
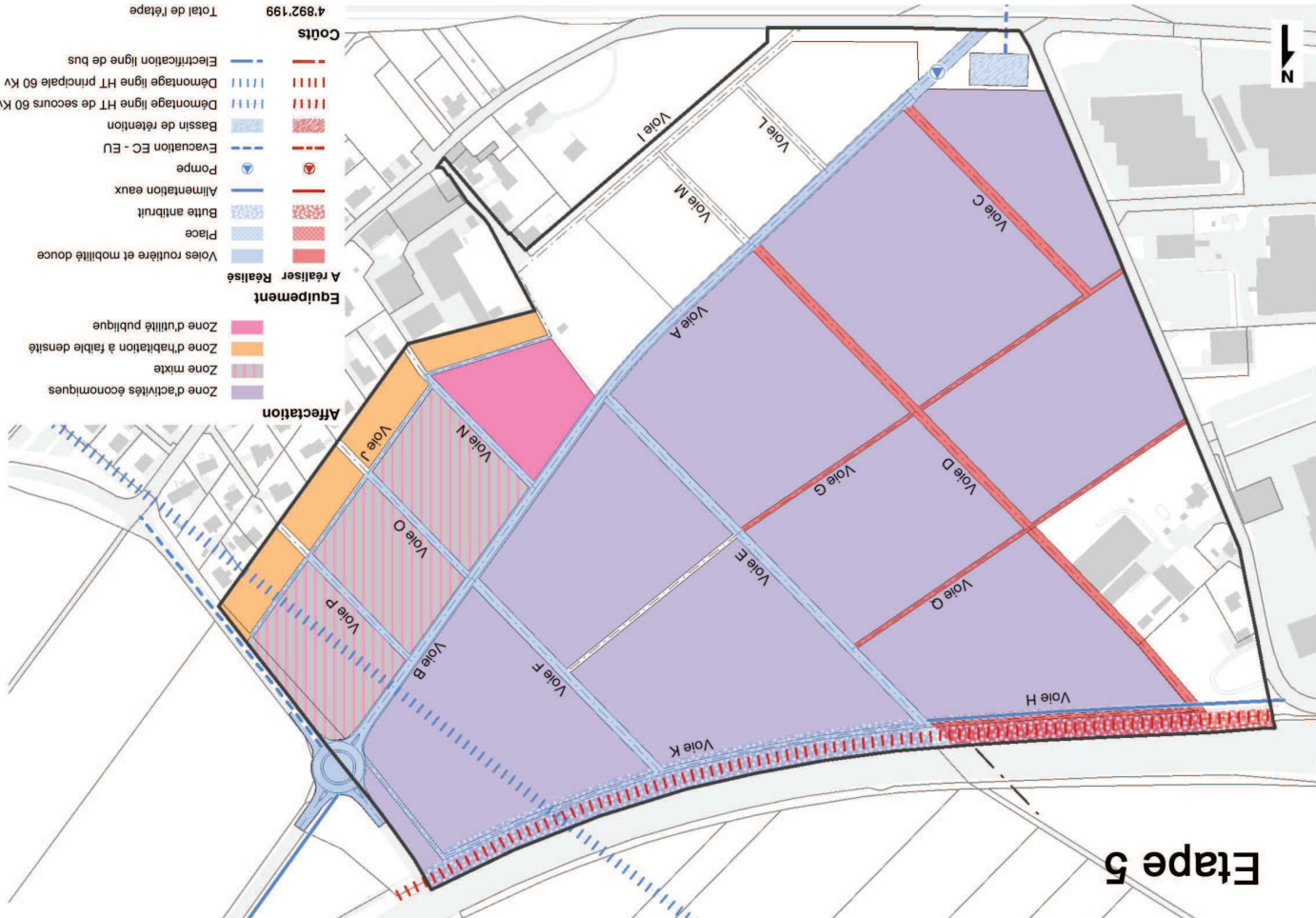
Instruments d'aménagement

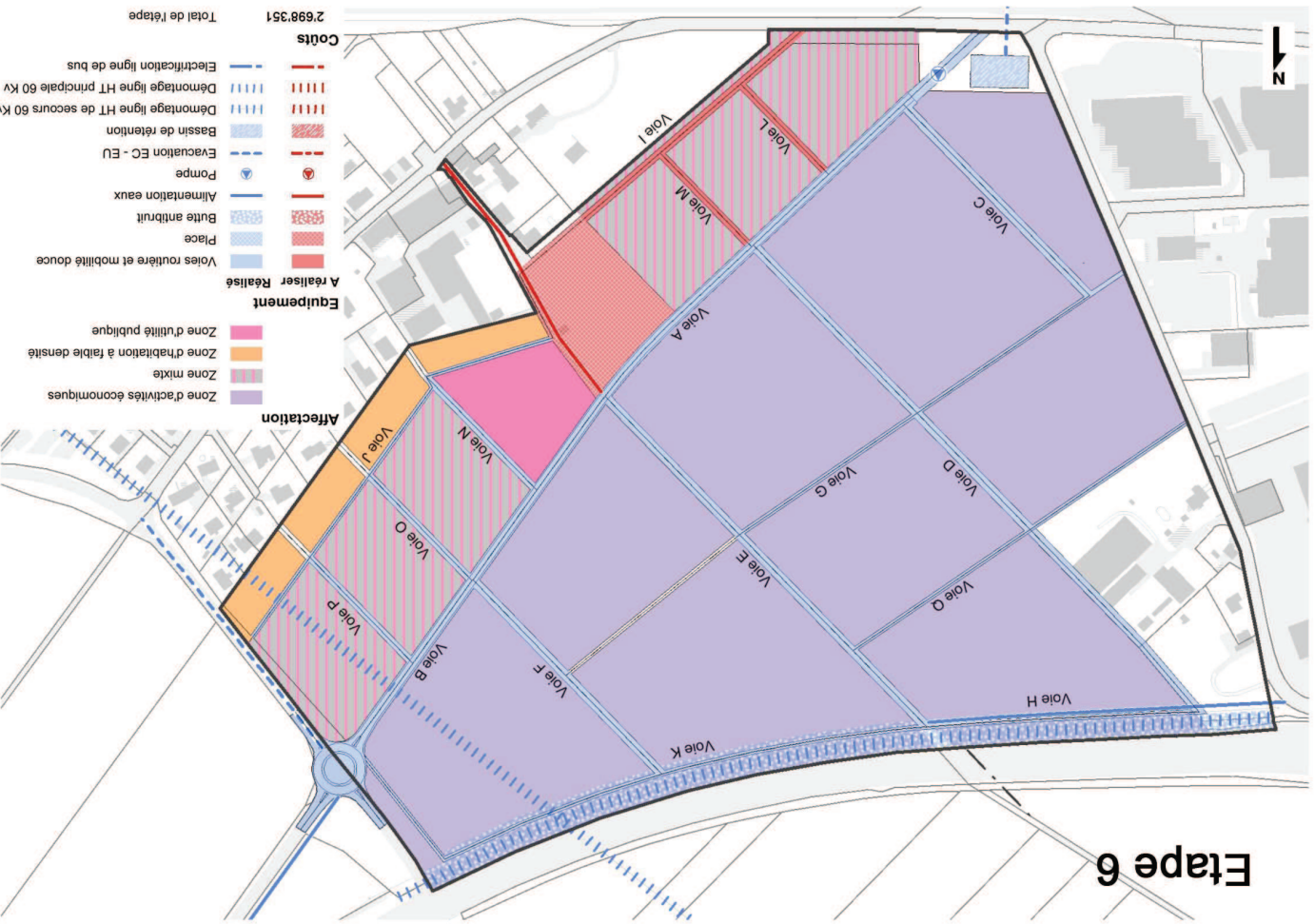
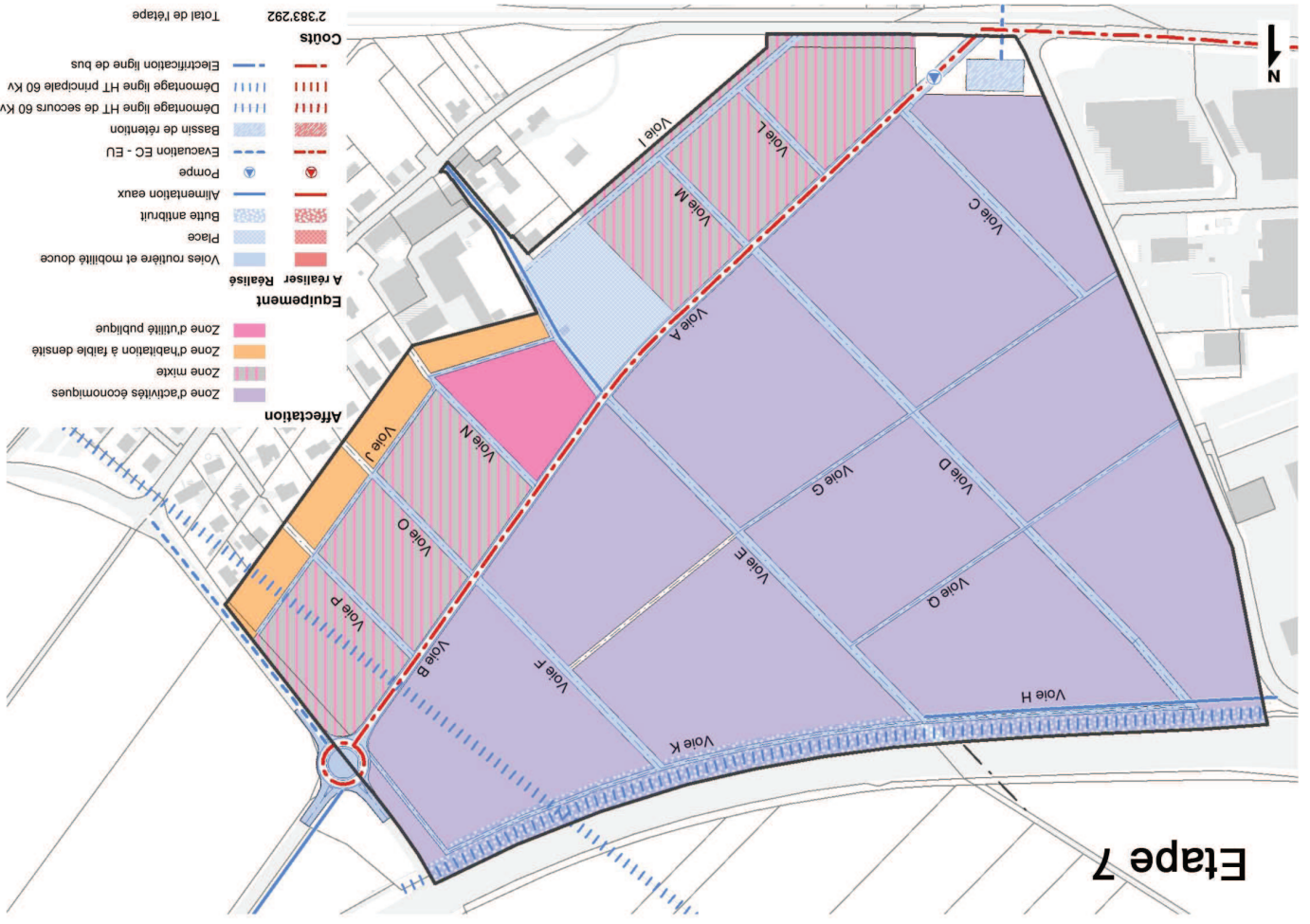


Etape 1









Calendrier de réalisation

7 étapes

- 2018 : Approbation du Plan directeur cantonal par le Conseil fédéral
- 2019 : Plan d'affectation cantonal partie est (activités), giratoire, route principale, équipement et libération ligne HT
- 2023 : Plan d'aménagement communal partie est (zone mixte, maximum 3.2 hectares et zone d'utilité publique), route secondaire
- 2024 : Plan d'affectation cantonal partie ouest (activités), route, équipement
- 2030 : Accès TP
- > 2030: Plan d'aménagement communal partie ouest (zone mixte), Plan d'affectation cantonal nord ouest (activités)

Qu'est-ce que ça rapporte à la commune?

Approche financière

La loi cantonale sur l'aménagement du territoire fixe les participations attendues de la part de la commune et des propriétaires pour la plupart des équipements à réaliser.

Les investissements à réaliser font l'objet d'un soutien de l'Etat et de la Confédération sous forme de prêt sans intérêt, au titre de la nouvelle politique régionale.

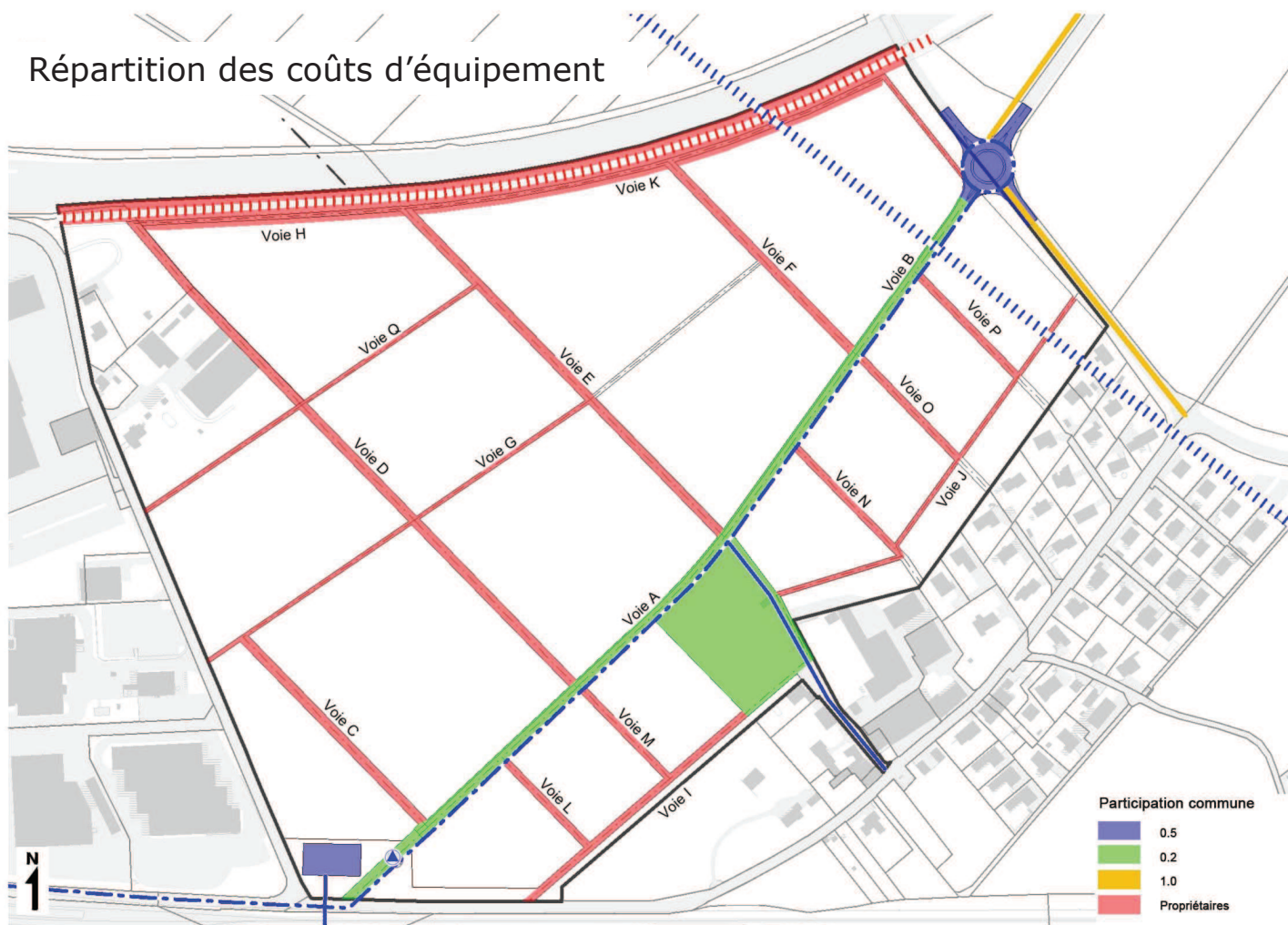
Les coûts par étape, leur répartition et leur financement ont fait l'objet d'évaluations détaillées, qui permettent d'effectuer des simulations réalistes des implications pour la commune.

Les coûts induits sont évalués avec réalisme et les recettes attendues avec prudence.

Répartition des coûts d'équipement

	Types d'équipement	Contribution communale
LCAT, art. 109 et ss.	Equipement de base	0.5
	Equipement de détail	0.2
	Equipement privé	-
Hors LCAT	Adaptation ligne TP	0.5
	Evacuation ligne HT	0.5
	Evacuation ligne HT	-
	Butte anti-bruit	-

Répartition des coûts d'équipement



Financement

Etape		1	2	3	4	5	6	7	Total
Total par étape		5'591'776	3'078'336	2'095'916	3'368'601	4'892'199	2'698'351	2'383'292	24'108'470
Equipements privés		1'650'000	3'078'336	2'095'916	-	4'892'199	1'309'432	1'191'646	14'217'529
Crédit communal		3'941'776	-	-	3'368'601	-	1'388'918	1'191'646	9'890'941
Part communale		2'042'382	-	-	1'010'962	-	291'948	1'191'646	4'536'938
Contribution (à récupérer)		1'899'394	-	-	2'357'639	-	1'096'970	-	5'354'003
Crédit NPR	0.8	3'153'421	-	-	2'694'881	-	1'111'135	953'317	7'912'753
Emprunt		788'355	-	-	673'720	-	277'784	238'329	1'978'188

Impacts financiers du projet pour la commune	Etape 1 (900 emplois)	Total projet (550 hab./2700 emplois)
Investissement total	5.6 MCHF	24.1 MCHF
./. équipements privés	1.6 MCHF	14.2 MCHF
Crédit CG brut	4.0 MCHF	9.9 MCHF
./. contributions à récupérer	1.9 MCHF	5.4 MCHF
Part communale nette <i>dont eau</i> <i>dont épuration</i> <i>dont compte général</i>	2.1 MCHF 0.2 MCHF 0.7 MCHF 1.2 MCHF	4.5 MCHF 0.3 MCHF 1.2 MCHF 3.0 MCHF
Prêt NPR sans intérêt	3.2 MCHF	8.0 MCHF
Charge financière communale <i>dont part financée par l'impôt</i>	92'000 frs/an 53'000 frs/an	199'000 frs/an 133'000 frs/an
Entretien infrastructures <i>dont part financée par l'impôt</i>	56'000 frs/an 32'000 frs/an	241'000 frs/an 161'000 frs/an
Autres charges induites	-	1'210'000 frs/an
Part communale à l'impôt PM	1'026'000 frs/an	3'078'000 frs/an
Part communale à l'impôt PP	-	1'925'000 frs/an
Impact compte général communal	+941'000 frs/an	+3'499'000 frs/an

Et au-delà des intérêts financiers?

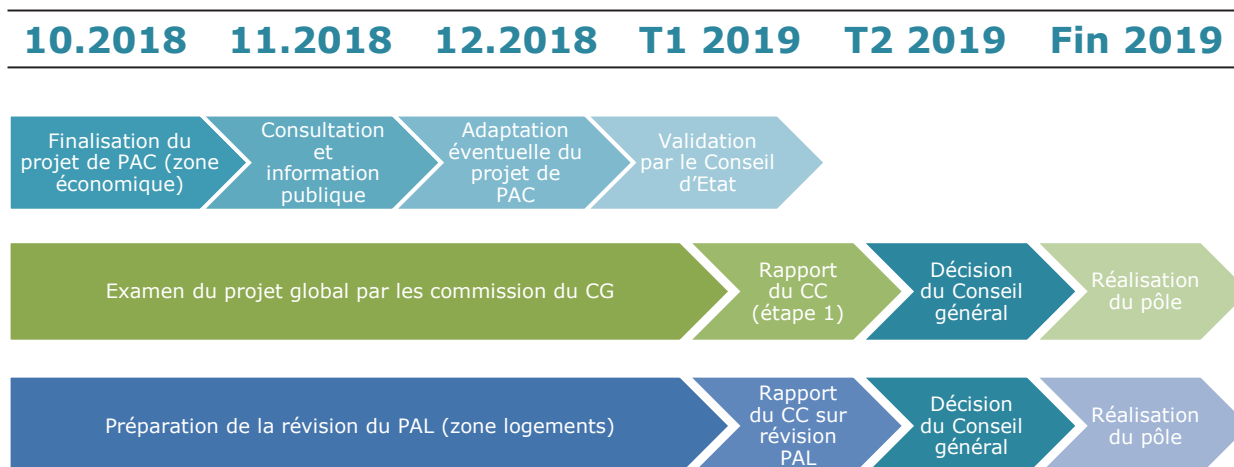
- Apporter une contribution significative au développement économique et démographique du canton de Neuchâtel, en s'inscrivant dans une stratégie territoriale cohérente
- Saisir l'opportunité d'affirmer le rôle de La Tène en tant que pôle régional fort à l'est du Littoral neuchâtelois, avec une haute qualité de vie
- Relever le défi de penser et construire un nouveau quartier emblématique pour les générations futures
- Générer un développement positif pour la localité, en stimulant l'investissement privé pour les 25 ans à venir et en accueillant, à l'horizon 2040, 550 habitants et quelque 3000 emplois supplémentaires

Quand et comment les décisions doivent être prises?

Suite du projet

- Neuchâtel a besoin de terrains industriels pour rester compétitif : le pôle de développement à la Tène d'une surface de 15 ha au sud de l'autoroute est indispensable.
- L'Etat souhaite discuter de la formalisation du pôle avec la commune de la Tène, les règles d'urbanisme, les modalités de financement ainsi que la progression de la réalisation doivent trouver le soutien de la population.

Calendrier de réalisation du pôle



Puis développement des étapes ultérieures entre 2020 et 2030/40 selon le succès du pôle et les enjeux de maîtrise de croissance.

Echanges et questions